



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2026

Monsieur François JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget, la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L2312-1 du CGCT).

Instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, ce débat doit permettre aux élus du Conseil Municipal :

- D'être informés de l'évolution de la situation financière de la collectivité et de ses engagements pluriannuels ;
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans les budgets primitifs 2026 et suivants ;
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 est venu compléter les dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires, en rendant obligatoire la présentation d'un rapport dans lequel doivent figurer les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (pour les collectivités de plus de 10 000 habitants).

A l'issue de cette présentation et des échanges, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Au regard des contextes financier et politique au niveau national et des mêmes incertitudes que l'année passée pesant sur les finances des collectivités locales, il a été pris la décision de conserver un calendrier similaire à celui de 2025 pour la présentation et le vote du budget primitif. Pour 2026, ce dernier sera en effet soumis au vote du conseil municipal lors d'une séance qui se tiendra en avril.

SYNTHESE DES ORIENTATIONS PROPOSEES POUR L'ELABORATION DES BUDGETS 2026 ET SUIVANTS

QUE RETENIR DE CE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DES ENGAGEMENTS ET AMBITIONS POUR LES ANNEES 2026-2029 ?

Dans un contexte économique et géopolitique international toujours marqué par de fortes incertitudes, et alors que la situation des finances publiques nationales demeure contrainte, le rôle de proximité assuré par les communes apparaît plus que jamais indispensable.

Depuis de nombreuses années, en responsabilité, la Ville de Talence tient ce rôle. **Elle conduit une politique volontariste en faveur des publics les plus fragiles, tout en maintenant un niveau soutenu d'investissement destiné à l'aménagement du territoire, à la qualité du cadre de vie et à l'amélioration de ses équipements et infrastructures.**

Pour l'élaboration des budgets primitifs 2026 et des exercices suivants, et en s'appuyant sur une gestion financière rigoureuse, la Ville est en mesure de :

- **Maintenir inchangés les taux d'imposition ;**
- **Renforcer son soutien financier aux secteurs associatifs et au centre communal d'action sociale ;**
- **Poursuivre les efforts de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, afin de préserver un niveau d'épargne suffisant ;**
- **Mettre en œuvre son programme d'investissement, tout en restant attentive aux coûts, au calendrier et, le cas échéant, en adaptant certains projets au regard des contraintes financières.**

Le maintien d'équilibres satisfaisants au sein de la section de fonctionnement doit ainsi permettre de financer un programme d'investissement ambitieux sur la période 2026-2029, tout en recourant à l'emprunt dans des proportions maîtrisées et compatibles avec les capacités de désendettement de la commune.

L'effort engagé ces dernières années en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique sera poursuivi, notamment sur le patrimoine scolaire, tant pour les bâtiments que pour les cours d'écoles. Aux côtés de l'éducation, demeurent également prioritaires des domaines tels que l'environnement, le cadre de vie, la solidarité et le vivre-ensemble.

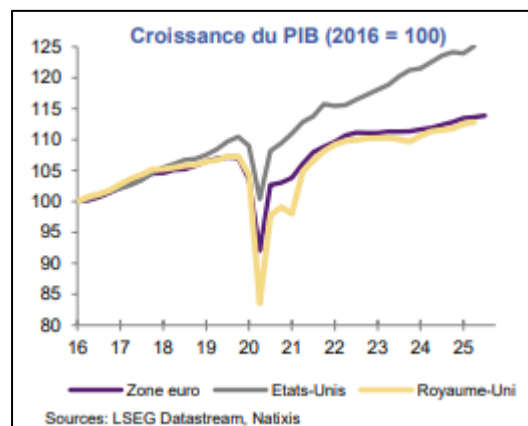
1. UN CADRE D'ELABORATION DU BUDGET 2026 ENCORE CONNU TARDIVEMENT

1.1 Un environnement international instable et des finances publiques qui restent sous tension

Depuis plusieurs années, l'environnement international est marqué par une **succession de crises et de tensions qui pèsent durablement sur l'activité économique mondiale**. Après la crise sanitaire liée à la Covid-19, les économies ont dû faire face à un choc géopolitique majeur avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, puis à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières, entraînant un retour brutal de l'inflation.

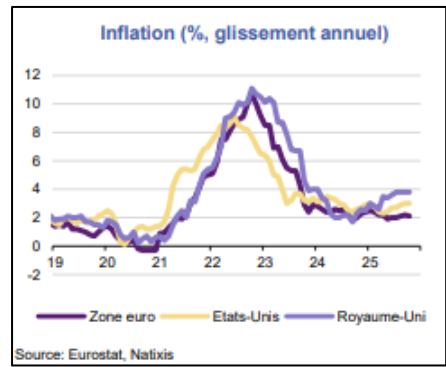
Les conflits armés persistants en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, la montée des rivalités géopolitiques entre grandes puissances, ainsi que la multiplication des tensions commerciales contribuent à fragiliser les chaînes d'approvisionnement mondiales et à freiner les échanges internationaux. À cela s'ajoutent les conséquences économiques du changement climatique, avec une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes, qui affectent directement certains secteurs clés tels que l'agriculture, l'énergie ou les transports. Ces facteurs concourent à installer durablement un climat d'incertitude, peu propice à une reprise économique forte et durable et rendant les perspectives à moyen terme particulièrement incertaines.

Dans ce contexte, la croissance mondiale, européenne et française demeure limitée¹. Les grandes puissances économiques affichent en effet des rythmes d'activité relativement faibles, tandis que les pays émergents, en particulier la Chine, connaissent un ralentissement structurel de leur croissance. L'économie européenne, fortement exposée aux chocs énergétiques et aux tensions géopolitiques, reste fragile. La zone euro peine à retrouver une dynamique robuste, et la croissance repose davantage sur la consommation et les services que sur l'investissement et l'industrie.

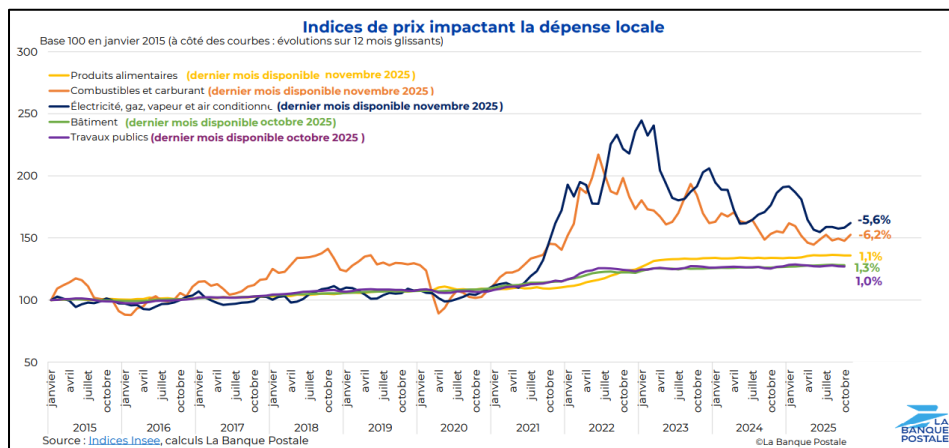


¹ Les prévisions pour 2026 sont de 2,8 % pour la croissance mondiale, de 1,2 % pour la zone euro et de 1,0 % pour la France.

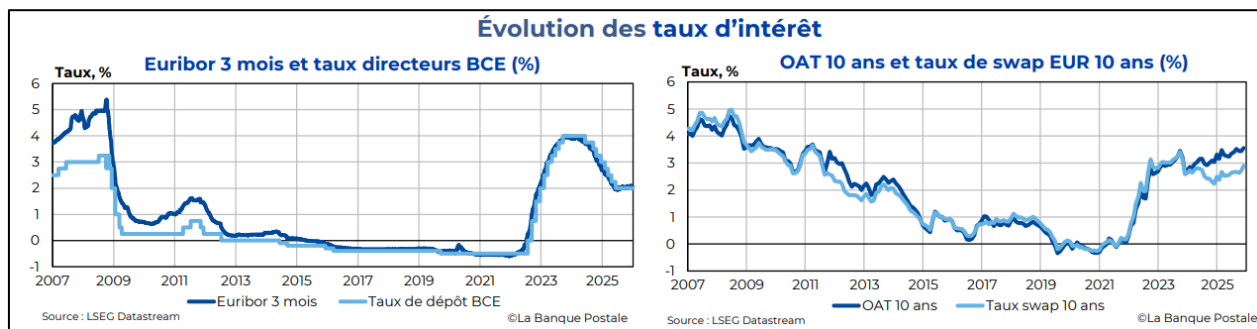
Parallèlement, la phase de désinflation engagée depuis 2023 se confirme progressivement. Après les niveaux exceptionnellement élevés observés en 2022 et 2023 (près de 10 %), l'inflation recule dans la plupart des économies, sous l'effet de la normalisation des marchés de l'énergie, du ralentissement de la demande et du resserrement des politiques monétaires. Par rapport à d'autres pays, la France s'était par ailleurs distinguée par une inflation plus limitée en 2022, avec le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement.



Toutefois, cette désinflation ne signifie pas un retour aux conditions antérieures. Les niveaux de prix demeurent sensiblement plus élevés qu'avant crise, ce qui pèse durablement sur le pouvoir d'achat des ménages, sur les coûts de production des entreprises et par conséquent sur les dépenses des administrations publiques.



Face à cette situation, les banques centrales ont engagé, ces dernières années, une politique monétaire restrictive afin de contenir l'inflation. Cette stratégie a conduit à une hausse rapide et significative des taux d'intérêt, rompant avec plus d'une décennie de conditions financières exceptionnellement favorables. Même si un mouvement de stabilisation, voire de légère détente, s'est amorcé, les taux d'intérêt demeurent aujourd'hui à des niveaux sensiblement supérieurs à ceux observés avant 2022.

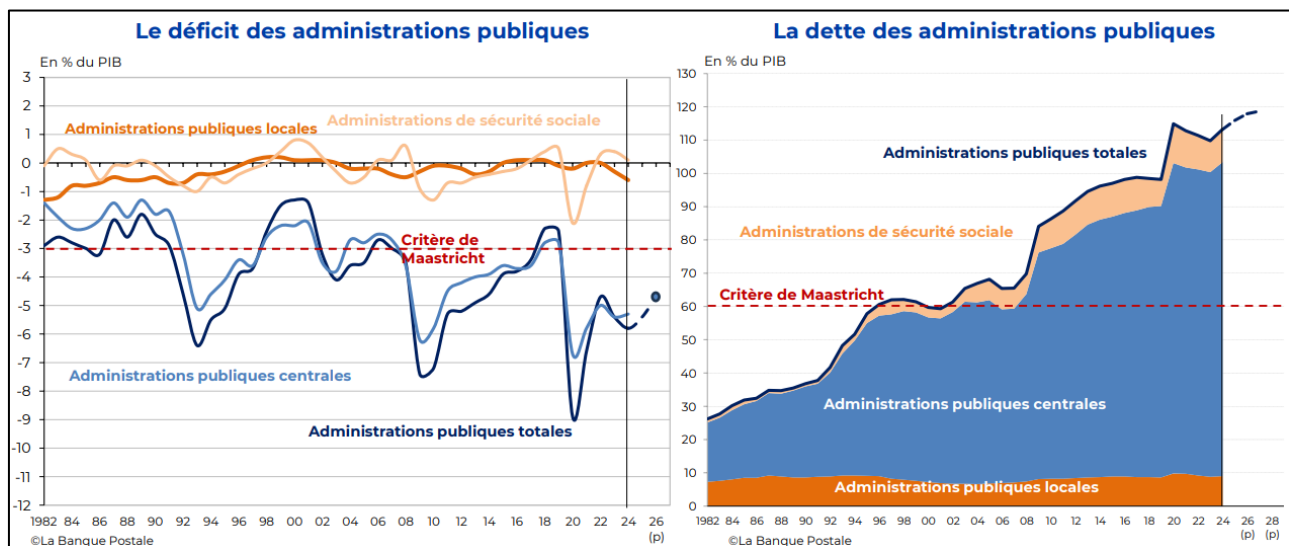


Dans ce contexte international incertain, la situation des finances publiques reste très dégradée dans de nombreux pays. Les plans de soutien massifs déployés durant la crise sanitaire, puis les mesures destinées à amortir le choc inflationniste, ont fortement accru les niveaux de déficit et d'endettement public. Malgré le recul progressif de l'inflation et la fin de certaines mesures exceptionnelles, les finances publiques peinent à retrouver une trajectoire véritablement soutenable.

En France, cette situation est particulièrement marquée. Le déficit public demeure à un niveau élevé, bien supérieur aux normes européennes, et la dette publique a atteint un niveau historiquement haut. La dégradation des comptes publics s'explique à la fois par une progression soutenue des dépenses, notamment sociales, et par une croissance économique insuffisante pour générer des recettes dynamiques. À cela s'ajoute un contexte politique et institutionnel complexe, qui rend plus difficile la mise en œuvre de réformes structurelles d'ampleur.

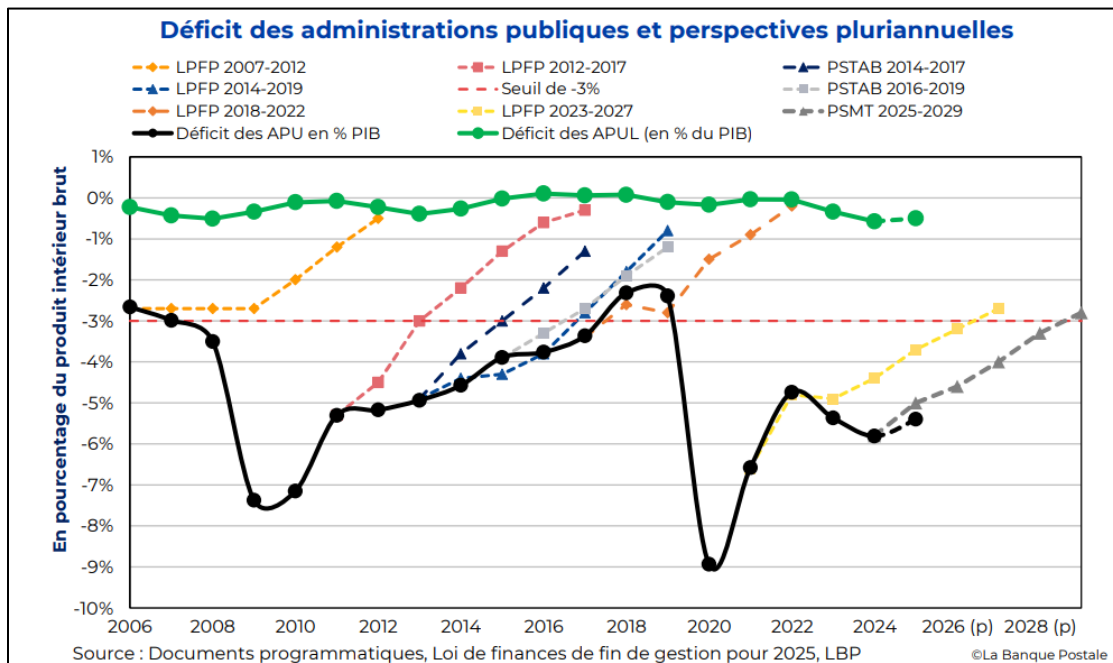
Selon les dernières estimations et projections officielles :

- **Le déficit budgétaire global de l'État français pour 2025 s'est réduit à 124,7 milliards d'€ (contre près de 170 milliards d'€ en 2024), représentant 5,4 % du PIB (contre 3 % pour le seuil fixé par les critères de Maastricht) ;**
- **La dette publique reste ainsi à un haut niveau, atteignant près de 3 500 milliards d'€ et plus de 117 % du PIB (contre 60 % pour le seuil fixé par les critères de Maastricht).**



Les pouvoirs publics ont affiché leur volonté de s'inscrire dans une trajectoire de redressement progressif des finances publiques. Cette trajectoire vise un ralentissement de la progression de la dépense et une stabilisation, puis une réduction, du déficit public à moyen terme. Toutefois, cet objectif s'inscrit dans un environnement économique peu porteur, ce qui limite fortement les leviers disponibles et renforce le caractère contraignant des choix budgétaires à opérer.

A horizon 2029, **les différents projets de loi de programmation des finances publiques et lois de finances prévoient le retour du déficit public aux alentours de 3 %** (en comptant notamment sur l'équilibre financier des collectivités locales et l'excédent des administrations de sécurité sociale).



En revanche, **la dette publique devrait rester très largement supérieure au seuil indiqué dans le pacte de stabilité et de croissance (60 %), aux alentours de 117 % du PIB en 2029.**

1.2 Projet de loi de finances pour 2026 : un long débat parlementaire et une contribution finalement demandée aux collectivités de 2 milliards d’€

Pour construire son budget 2026, le Gouvernement a retenu des hypothèses de croissance du PIB et d’inflation comparables aux chiffres des principaux organismes :

Prévisions de croissance (PIB volume)			Prévisions d'inflation*	
Prévisions annuelles France	2025	2026	Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/	Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%	Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%	Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%	OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%	FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%	Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%
Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026	Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%	BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%	Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%	OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%	FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2025 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2026, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **+0,9% en moyenne** (+0,9% pour l'IPCH également). L'inflation définitive pour l'année 2025 sera connue lors de la prochaine parution Insee (le 15/01/2026).

Après de longs mois de débats et allers-retours entre les chambres parlementaires, **le projet de loi de finances pour 2026 a été définitivement adopté le lundi 2 février**, après le rejet des deux motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 par le Gouvernement Lecornu. La loi de finances devrait être publiée à la mi-février, en attendant l'examen du Conseil constitutionnel.

En voici les principales mesures concernant les collectivités locales, et plus particulièrement la Ville de Talence.

La reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), mais des communes exonérées

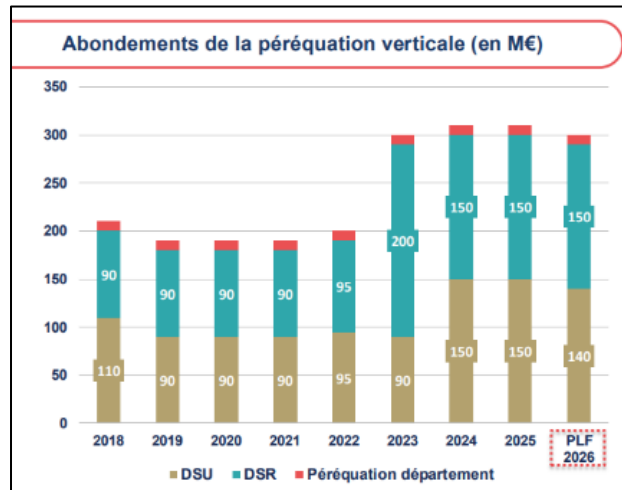
La copie initiale du PLF 2026 du gouvernement, qui fixait une contribution à hauteur de 4,6 milliards d’€, a été atténuée au fil de l’examen parlementaire, en étant réduite à environ 2 milliards d’€ de contribution.

Cette diminution de la contrainte a été portée notamment par l’exonération des communes au « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités », dont le montant devait passer à 2 milliards d’€ au total dans la copie initiale. Finalement, le montant du Dilico est fixé à 740 M€, avec 350 M€ pour les régions, 140 M€ pour les départements et 250 M€ pour les intercommunalités, **les communes en étant donc a priori exonérées**.

Stabilité de la dotation globale de fonctionnement

Le projet de loi de finances pour 2026 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,4 milliards d'€. Tandis que les députés avaient adopté une baisse de 4,9 milliards d'€, le texte final ne prévoit pas de diminution.

Le montant global est gelé, ce qui signifie que les hausses de 150 M€ de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de 140 M€ de la dotation de solidarité urbaine (DSU) sont intégralement financées au sein de l'enveloppe de la DGF.



La dotation globale de fonctionnement des communes (DGF) comprend :

- La dotation forfaitaire (DF) ;
- Les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP).

Pour la Ville de Talence, entre l'écèlement de la dotation forfaitaire, l'évolution démographique et la hausse de la dotation de solidarité urbaine, les concours financiers versés par l'Etat devraient être globalement stables entre 2025 et 2026.

Les dotations de soutien à l'investissement public local

Dans la version initiale du PLF 2026 discutée à l'automne 2025, il était prévu de fusionner plusieurs dotations d'investissement existantes (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, dotation politique de la ville) dans un dispositif unique appelé Fonds d'investissement pour les territoires (FIT).

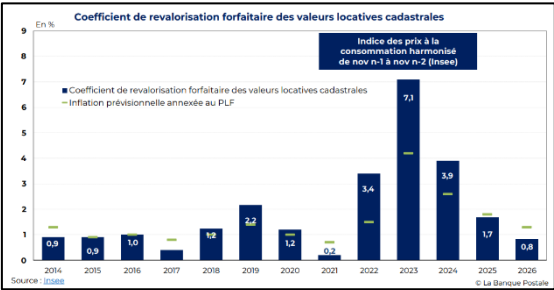
Dans la version du PLF telle qu'adoptée par l'Assemblée nationale le 2 février 2026, cette fusion des dotations d'investissement a été abandonnée. Les trois dotations (DETR, DSIL et DPV) continuent donc d'exister distinctement. La diminution de 200 M€ de la DSIL prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

Le Fonds vert est aussi en baisse, de 1,15 milliard d'€ en 2025 à 840 M€ en 2026.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition fixé à 0,8 %

Depuis plusieurs années, la nouvelle répartition de l'impôt local entre les différents niveaux de collectivités confère au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition une importance stratégique dans l'équilibre des budgets communaux.

Selon l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus de l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N et le mois de novembre N-1. **Pour 2026, il s'établit à 0,8 %.**



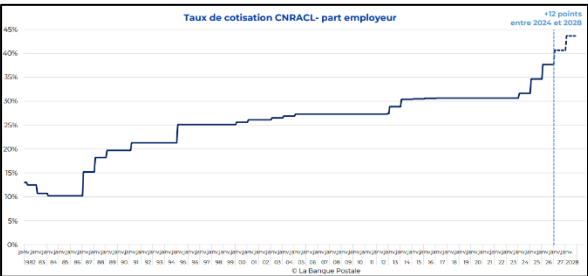
Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont la Ville de Talence est contributrice (par l'intermédiaire de Bordeaux Métropole), est maintenu au niveau national à 1 milliard d'euros. **Cela se traduit par une contribution pour la Ville de Talence comprise entre 300 et 350 k€ chaque année.**

L'augmentation progressive du taux de cotisation de la CNRACL

Le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL.

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret, qui a été pris le 31 janvier 2025. Chaque année, jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1^{er} janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est donc passé à 34,65 % au 1^{er} janvier 2025, à 37,65 % au 1^{er} janvier 2026, jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.



Nous retenons donc dans nos projections financières une hausse du taux de 3 points par an entre 2025 et 2028, soit une charge supplémentaire annuelle de l'ordre de 0,4 M€.

1.4 Une nouveauté réglementaire depuis 2025 : l'obligation pour les collectivités locales d'annexer au compte financier unique un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique »

La **loi de finances pour 2024** a instauré l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs groupements de réaliser une **évaluation environnementale des budgets exécutés**.

Le cadre réglementaire de l'évaluation environnementale du budget

Concrètement, les collectivités ont été tenues, à compter du vote du compte administratif ou compte financier unique 2024, de produire un état annexe intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cet état a pour but de présenter les **dépenses d'investissement** qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France.

Ces **six objectifs** de transition écologique sont présentés dans le règlement "Taxonomie" de l'Union européenne :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
3. Gestion des ressources en eau
4. Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
5. Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols
6. Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Pour l'exercice 2024 (voté en 2025), seul l'impact des dépenses des collectivités sur l'axe 1 (**Atténuation**) devait être étudié. À partir de l'exercice 2025 (voté en 2026), les collectivités doivent évaluer l'impact de leurs dépenses sur les axes 1 (**Atténuation**) et 6 (**Biodiversité**). L'évaluation sera étendue aux **4 autres axes** à partir de l'exercice 2027 (voté en 2028).

La démarche volontariste de la Ville de Talence

La Ville de Talence, fidèle à ses engagements en matière de transition écologique, avait **dépassé l'an dernier ce nouveau cadre légal** en choisissant d'étendre le périmètre d'analyse à **l'ensemble des dépenses du compte administratif 2024** (c'est-à-dire en intégrant les dépenses de fonctionnement) et en réalisant l'évaluation environnementale des **dépenses d'investissement dès le budget primitif 2025**.

En 2026, la Ville intègre **l'axe Biodiversité** à l'évaluation environnementale de ses dépenses et **étend à nouveau le périmètre d'analyse** en évaluant les dépenses de fonctionnement dès le budget primitif.

	CFU 2025	BP 2026
Dépenses de fonctionnement	✓	✓ (nouveau pour 2026)
Dépenses d'investissement	✓ (périmètre obligatoire)	✓

Par cette **démarche active et volontariste**, la Ville de Talence va au-delà de l'évaluation environnementale de son budget préconisée par l'État, laquelle se limite à une traduction de l'impact environnemental des dépenses effectivement exécutées. Elle s'inscrit ainsi dans une **véritable logique de « budget vert »**, en appréciant l'impact environnemental de ses dépenses dès leur phase de programmation, c'est-à-dire dès l'élaboration du budget primitif.

Les méthodologies utilisées pour réaliser l'évaluation environnementale du budget de la Ville de Talence sont issues des travaux de l'**I4CE – Institut de l'Économie pour le Climat** (pour l'axe Atténuation) et de la **Direction Générale des Collectivités Locales** (DGCL) avec la **Direction Générale des Finances Publiques** (pour l'axe Biodiversité). Ces méthodologies sont celles mises à disposition des collectivités par la DGCL pour l'évaluation environnementale des budgets.

L'application de ces méthodologies, conjuguée au respect des principes qui la guident (parcimonie des moyens, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve), a été confiée à un prestataire spécialisé garantissant l'**objectivité de la démarche**.

2. UNE GESTION FINANCIERE RIGOUREUSE, PERMETTANT A LA VILLE DE RENFORCER SES MARGES DE MANŒUVRE POUR LA SUITE

LES PRINCIPAUX RESULTATS A RETENIR DE CET EXERCICE 2025

Après deux années de forte inflation, au cours desquelles **la Ville de Talence est parvenue à conserver une solide situation financière, cette dernière s’améliore en 2025**, avec :

- Une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement (moins de 1 %) ;
- Une dynamique encore favorable des recettes de fonctionnement (+2,9 %) ;
- Aucune augmentation des taux d'imposition depuis plus de 10 ans ;
- La hausse significative des soldes d'épargne (+24,7 % pour l'épargne brute) ;
- Un niveau d'investissement élevé (14,6 M€) ;
- Des ressources propres d'investissement finançant plus de la moitié des dépenses, dont 4,1 M€ d'autofinancement net (après remboursement des emprunts) ;
- Un recours à l'emprunt de 8 M€, dont 3 M€ souscrits à des taux préférentiels dans le cadre de projets de rénovation énergétique de bâtiments ;
- Un encours de dette inférieur à la moyenne (552 €/hab., contre 986 €), stabilisé depuis le 1^{er} janvier 2019 (25,9 M€) et en diminution de 8,6 M€ depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Une capacité de désendettement au même niveau que l'année passée (4,0 ans) et très inférieure aux seuils d'alerte communément admis (12 ans).

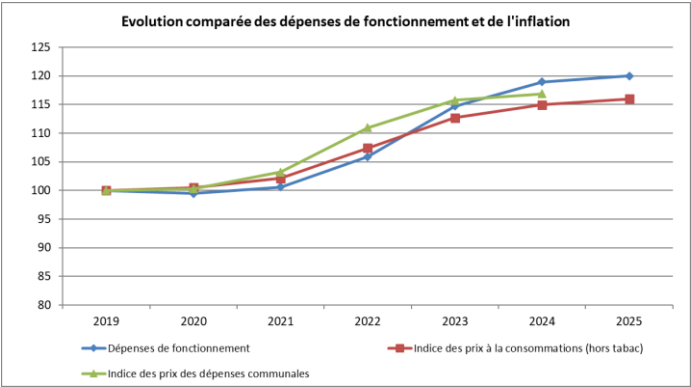
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	5,0 M€	5,4 M€	6,6 M€	6,8 M€	6,1 M€	5,2 M€	6,5 M€
Encours de dette au 31/12	23,6 M€	18,4 M€	16,3 M€	19,5 M€	22,5 M€	20,3 M€	25,9 M€
Capacité de désendettement	4,7 ans	3,4 ans	2,5 ans	2,9 ans	3,7 ans	3,9 ans	4,0 ans

Alors que les exercices 2023 et 2024 ont été marqués par une contraction des soldes d'épargne, sous l'effet conjugué de la hausse des charges de fonctionnement et du ralentissement de certaines recettes, la Ville de Talence a poursuivi ses efforts de maîtrise afin de consolider durablement ses équilibres budgétaires.

Cette orientation repose sur un principe central : la capacité d'investissement de la commune dépend directement du niveau de son épargne. La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue donc un choix stratégique, indispensable pour préserver l'autofinancement, limiter le recours à l'emprunt et garantir une trajectoire financière soutenable.

Les efforts engagés ces dernières années produisent leurs effets, permettant d'enregistrer un niveau d'épargne satisfaisant, malgré un environnement toujours contraint. Celui-ci constitue un levier essentiel pour poursuivre un programme d'investissement ambitieux, tout en conservant des ratios d'endettement maîtrisés.

Entre 2019 et 2022, la Ville de Talence était parvenue à contenir la progression de ces dépenses à un niveau inférieur à l'inflation. En revanche, en 2023 et 2024, sous l'effet conjugué de **la réouverture du stade nautique après travaux**, de l'inflation et du soutien accru au secteur associatif et au CCAS, l'évolution des dépenses de fonctionnement avait dépassé celle de l'inflation.



En 2025, la progression des dépenses de fonctionnement est nettement plus modérée, s'établissant à +0,9 %. Sur l'ensemble de la période 2019-2025, l'évolution globale des dépenses de fonctionnement demeure ainsi très contenue au regard de l'indice du panier du Maire² et de l'inflation.

Au cours de l'exercice écoulé, les charges de personnel poursuivent leur progression (+3,8 % - les éléments d'explication étant détaillés plus loin dans le rapport), tandis que les charges à caractère général sont en recul (-1,1 %), notamment sous l'effet de la réduction de plus de 10 % de la facture énergétique. Dans le même temps, les frais financiers diminuent de 13,0 % et les autres charges de gestion courante sont en baisse de 6,7 %, en lien avec la clôture en 2025 du budget annexe de la régie des transports³ et avec l'enregistrement en 2024 de certaines dépenses à caractère exceptionnel.

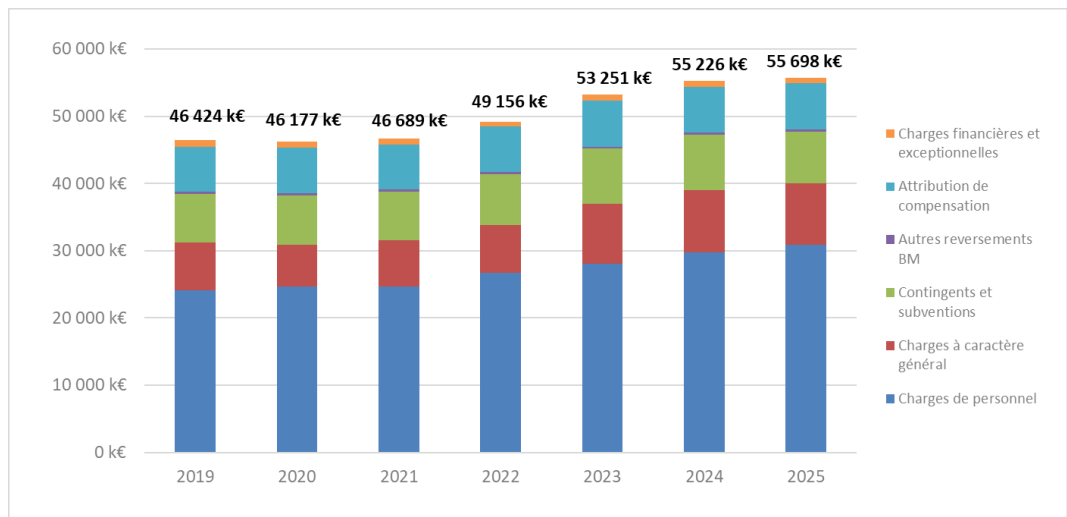
Il convient enfin de souligner que, malgré un contexte financier encore incertain, la Ville a fait le choix de renouveler son soutien financier au CCAS et aux associations. En comparaison avec des communes de même strate, il est intéressant de souligner que **la Ville de Talence verse des subventions plus élevées à ses associations (+27 %)**. A l'inverse, les charges à caractère général (dont la facture énergétique en représente un quart) et les frais financiers sont moins importants.

	Talence (2025)	Villes de 20 à 50 000 hab. (2024)
Charges de personnel	643 €	849 €
Charges à caractère général	199 €	347 €
Contingents versés	11 €	62 €
Subventions versées	146 €	115 €
Intérêts de la dette	18 €	28 €
Autres dépenses de fonctionnement	176 €	34 €
TOTAL (en €)	1 193 €	1 435 €

² Indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les communes, dont les données ne sont pas encore disponibles pour 2025.

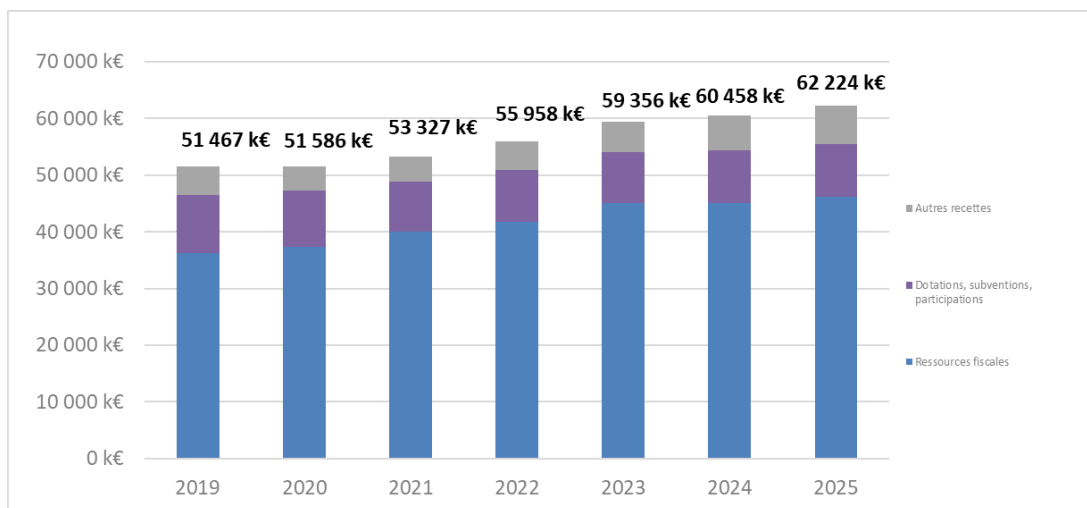
³ Les flux financiers relatifs à ce service ont tous été repris à compter de 2025 dans le budget principal de la Ville, au sein des charges à caractère général notamment.

Ainsi, au compte financier unique 2025 (CFU, en remplacement du compte administratif), les dépenses de fonctionnement s’établiront à **55,7 M€** (contre 55,2 M€ au compte administratif 2024).

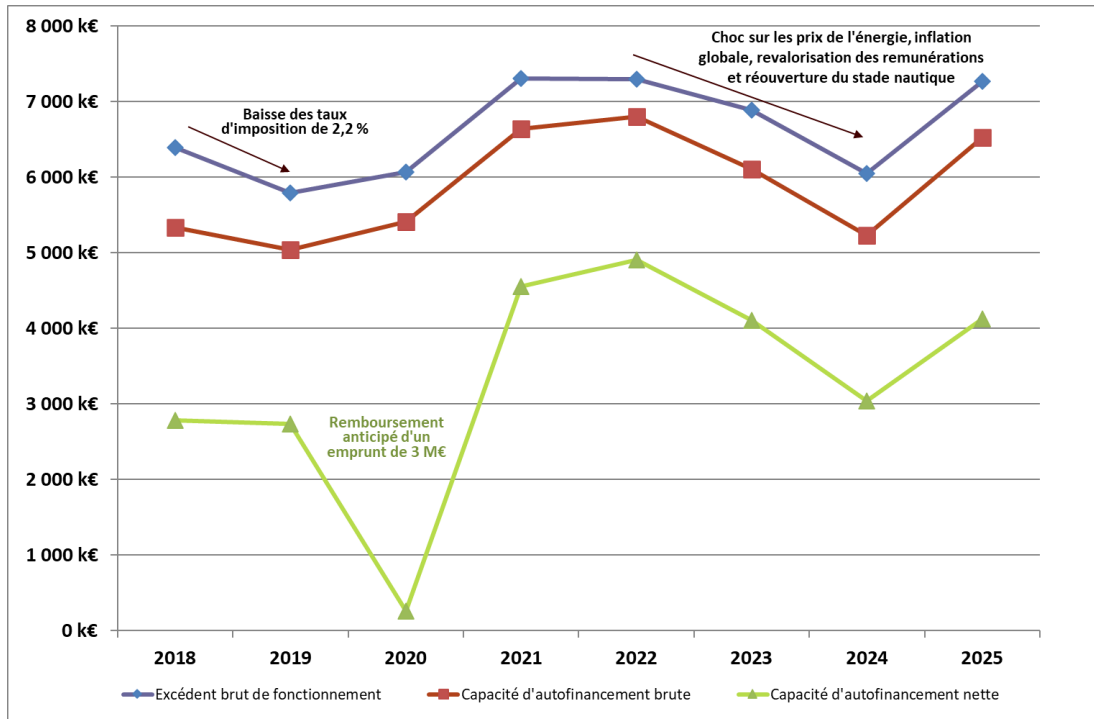


En 2025, bien que la progression du produit de la fiscalité directe ait été moindre (+1,8 %), la Ville bénéficie d’une dynamique globalement favorable de ses recettes de fonctionnement, portée par la légère reprise de la croissance des droits de mutation à titre onéreux (bien que le montant enregistré en 2025 reste bien inférieur à celui de 2022) et d’autres postes de ressources. On note par exemple la hausse de 1,2 % de la dotation globale de fonctionnement (liée à l’augmentation de la dotation de solidarité urbaine et à la progression démographique). Au total, **les recettes de fonctionnement progressent de 2,9 %**, un rythme comparable à la moyenne observée sur les années passées (+3,2 % par an entre 2019 et 2025).

Au compte financier unique 2025, les recettes de fonctionnement s’élèveront à **62,2 M€** (contre 60,5 M€ en 2024).



Grâce à la progression maîtrisée des dépenses et à l'évolution favorable des recettes de fonctionnement, **la Ville de Talence enregistre en 2025 une hausse significative de son épargne brute** (+24,7 %, soit +1,3 M€), contribuant ainsi à l'amélioration des principaux ratios financiers.



Suivant la même tendance, **l'épargne nette** (déduction faite du remboursement du capital de la dette – 2,4 M€ en 2025) **est aussi en hausse et atteint 4,1 M€**, en faisant la première ressource d'investissement de la collectivité.

Elle est complétée par :

- Le FCTVA : 2,4 M€ ;
- Les subventions versées par l'Etat ou d'autres collectivités dans le cadre des projets d'investissement : 1,1 M€ ;
- Le reversement par Bordeaux Métropole d'une partie de la taxe d'aménagement : 0,5 M€.

Au total, les ressources propres d'investissement de la Ville s'élèvent à 8,3 M€, contribuant au financement de plus de la moitié des dépenses. Celles-ci s'établissent à 14,6 M€ en 2025 (dont 3,9 M€ consacrés aux travaux du Grand Peixotto Margaut), un niveau relativement élevé qui atteste de la poursuite du programme d'investissement. Depuis 2019, les dépenses d'investissement (hors dette) atteignent ainsi 86 M€.

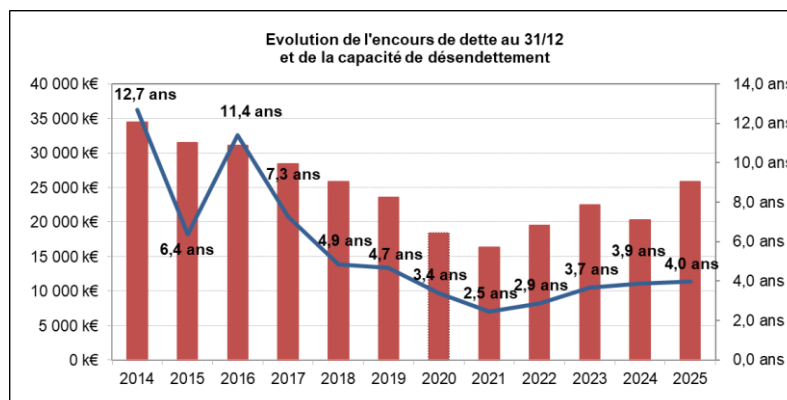
En plus du Grand Peixotto Margaut, d'autres grands projets sont en cours d'étude ou pour certains les travaux ont démarré, voire ont été finalisés :

- Réaménagement d'un certain nombre de places publiques ;
- Installation de la chaufferie biomasse au stade nautique ;
- Réaménagement et végétalisation des cours d'école ;
- Rénovation de la crèche Îlots des enfants ;
- Construction d'un nouveau centre social en centre-ville ;
- Réhabilitation du château des Arts et construction de l'école de musique et de danse ;
- Réhabilitation et extension du groupe scolaire Albert Camus ;
- Construction d'une nouvelle cuisine centrale ;
- Création d'un planétarium ;
- Construction d'une salle de diffusion en centre-ville.

Sur l'année 2025, pour compléter ses ressources propres et assurer le financement d'une partie des investissements, la Ville a emprunté 8 M€, dont 3 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à des taux préférentiels (dans le cadre de leurs offres finançant des projets visant un gain énergétique significatif) :

- Un premier prêt « Cohésion Sociale » de 1,7 M€ pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire Albert Camus au taux Livret A + 0,6 % ;
- Un second prêt « Transformation Ecologique » de 1,3 M€ pour la rénovation de la crèche Îlots des enfants au taux Livret A + 0,5 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Ville a emprunté auprès de divers établissements bancaires 18 M€, et a remboursé dans le même temps une somme identique. **L'encours de dette est donc resté stable sur la période**, s'établissant au 31 décembre 2025 à 25,9 M€. L'encours de la dette est même en diminution de 8,6 M€ depuis le 1^{er} janvier 2015. La capacité de désendettement reste à un niveau tout à fait soutenable (4,0 ans), en deçà de la moyenne constatée pour les communes de même strate (4,7 ans) et des seuils d'alerte (12 ans).



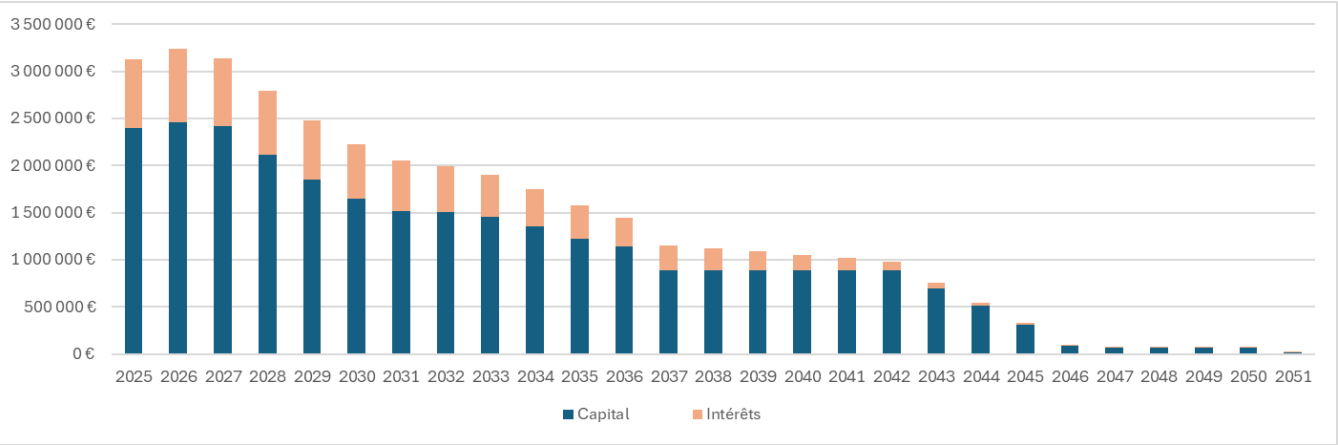
Dans un contexte financier encore très incertain, mais il est vrai nettement moins inflationniste, la Ville de Talence a été en mesure en 2025 de renforcer ses marges de manœuvre, permettant une poursuite sereine de son ambitieux programme d'investissement.

Quelques caractéristiques de la dette de la Ville au 31 décembre 2025

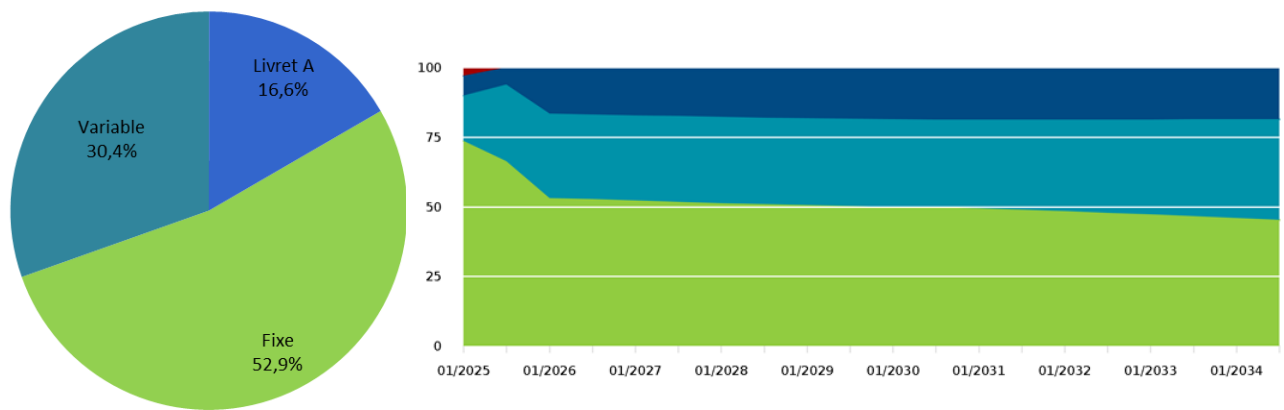
Au 31 décembre 2025, l’encours de dette de la Ville de Talence s’élevait à 25 872 748 €, soit 552 € par habitant (contre 986 € en moyenne pour les communes de même strate).

- Nombre d’emprunts composant l’encours de dette : 21
- Taux d’intérêt moyen : 3,22 % (contre 3,70 % au 31/12/2024)
- Durée résiduelle moyenne : 15 ans et 1 mois

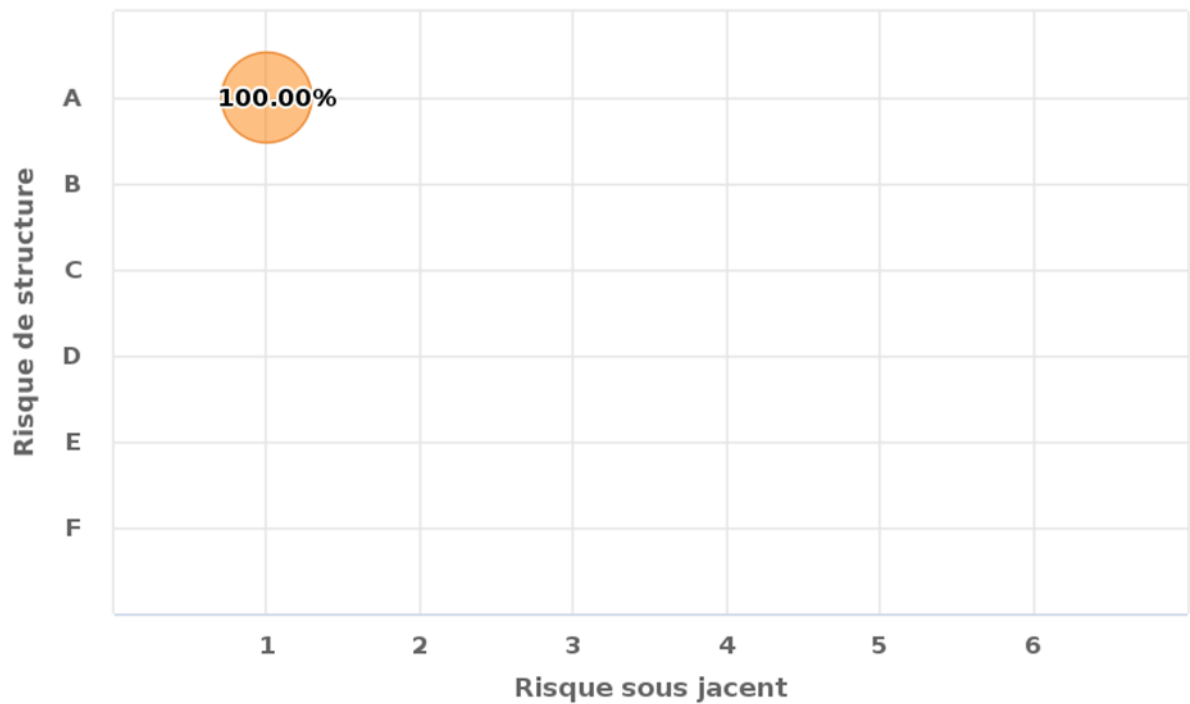
Le profil de remboursement de la dette existante est le suivant (hors opérations de renégociation, remboursement anticipé et nouveaux emprunts contractés à compter du 1^{er} janvier 2026) :



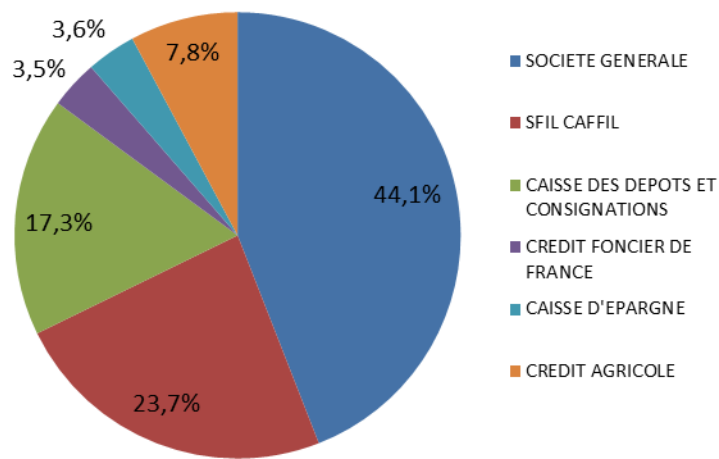
Répartition et évolution de la dette selon le type de taux



Répartition de la dette selon le risque (charte de Gissler)

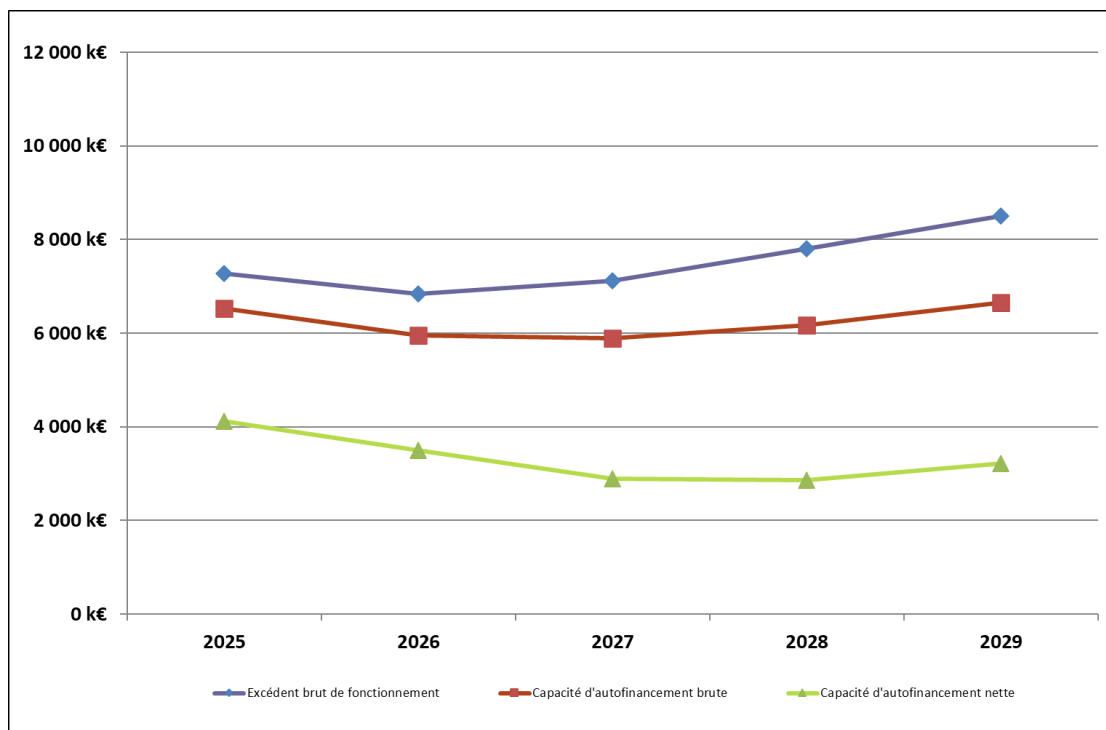


Répartition de la dette par établissements prêteurs



3. ORIENTATIONS 2026-2029 : DES CAPACITES FINANCIERES QUI PERMETTENT DE PORTER UN AMBITIEUX PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Dans la continuité des tendances observées en 2025, la Ville se fixe pour objectif de préserver les équilibres de sa section de fonctionnement, voire de les renforcer à nouveau. Dans le contexte financier connu à ce jour, et selon les mêmes orientations de gestion que celles mises en œuvre ces dernières années, **il est anticipé que l'épargne brute remonte légèrement entre 2026 et 2029 :**



En revanche, en lien avec le remboursement des emprunts souscrits pour financer le programme d'investissement, **l'épargne nette serait en légère baisse, mais resterait très largement positive** (plus de 3 M€ en fin de période).

Dans ce contexte, et bénéficiant des marges de manœuvre nécessaires, **la Ville de Talence entend poursuivre son ambitieux programme d'investissement. La plupart des projets structurants sont lancés et ont fait l'objet de premières études, voire de travaux entre 2023 et 2025. Entre 2026 et 2029, les investissements prévus se chiffrent à plus de 90 M€** (soit près de 23 M€ par an en moyenne). Ils se répartissent entre l'entretien courant du patrimoine, d'autres enveloppes récurrentes (attribution de compensation, acquisition de matériel...) et la réalisation des grands projets structurants.

Il s'agit ainsi de poursuivre les actions engagées en matière d'aménagement des espaces publics et de renforcer l'offre de services publics grâce à des infrastructures renouvelées, modernisées et plus sobres sur le plan énergétique.

Ainsi, d'ici 2029, ce sont près de 33 M€ (36 % des crédits) qui seront affectés à cet objectif transversal qu'est la transition écologique.

(en milliers d'euros)	2026	2027	2028	2029
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	15 249	8 850	4 575	2 850
Château des Arts	8 000	4 500	1 725	
Grand Peixotto-Margaut	2 000	1 500		
Aménagement et végétalisation des espaces publics	1 928	450	450	450
Chaufferie biomasse	537			
Entretien du patrimoine	1 750	1 750	1 750	1 750
Travaux d'amélioration de la sobriété énergétique des bâtiments	500	500	500	500
Rénovation CTM	54			
Réouverture de la halte de Talence Médoquine	125			
Requalification quartier de Thouars	310	150	150	150
Rénovation de l'Eglise Notre-Dame	45			
VIVRE ENSEMBLE ET SOLIDARITES	12 450	12 400	12 750	7 700
Groupe scolaire Lapie	9			
Groupe scolaire Camus	3 000	4 000	3 000	650
Groupe scolaire Ravel (en complément de Bordeaux Métropole)		600		
Groupe scolaire Saint-Exupéry (en complément de Bordeaux Métropole)				250
Groupe scolaire Picasso (en complément de Bordeaux Métropole)				500
Plan cours d'écoles	681	200		
Extension Îlot des enfants	1 480			
Nouvelle cuisine centrale	3 000	3 000	550	
Pôle d'animation Crespy	1 325			
Salle de diffusion	200	1 200	4 500	4 000
Planétarium	700	3 000	3 000	300
Stade nautique Henri Deschamps	111			
Stade Pierre Paul Bernard (part communale) et construction d'un dojo	1 562			
Nouvel espace pour la gymnastique	180	400	1 500	2 000
Budget participatif	200		200	
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 685	2 204	2 344	5 634
Acquisition de matériels	720	720	720	720
Attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole	784	824	864	904
Autres projets et dépenses imprévues	2 180	660	760	4 010
TOTAL DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	31 383	23 454	19 669	16 184
		90 691		
dont dépenses affectées à la transition écologique		32 747		

A noter que les estimations du programme d'investissement 2026-2029, indiquées ici, sont naturellement susceptibles d'être régulièrement actualisées et modifiées en fonction :

- *De l'avancement des projets (notamment du fait des contraintes techniques et réglementaires),*
- *Du coût réel des dépenses soumis au résultat des appels d'offres et à l'actualisation des prix.*

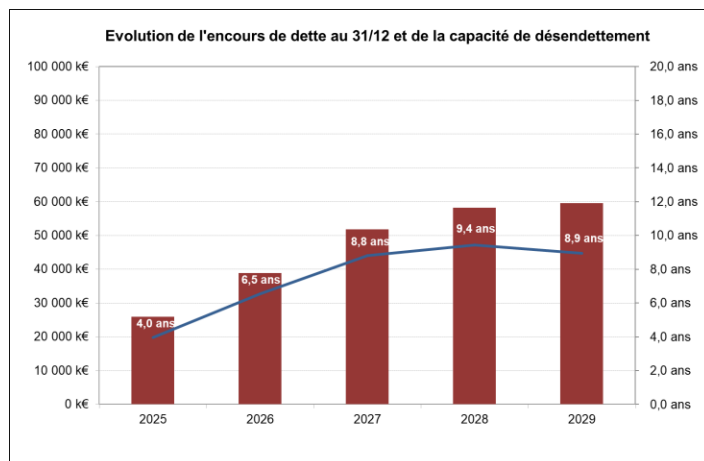
Il importe également de rappeler que les chiffres indiqués correspondent aux différents calendriers prévisionnels de paiement (et non d'engagement des crédits).

Ce programme 2026-2029, comme indiqué dans le tableau en page précédente, prévoit donc :

- La réalisation de grandes opérations structurantes pour la Ville :
 - La fin du Grand Peixotto Margaut (bâtiments et jardins) ;
 - La réhabilitation du château des Arts ;
 - L'ouverture d'un nouveau pôle d'animation à Crespy ;
 - La réhabilitation et extension du groupe scolaire Camus ;
 - La construction d'une nouvelle cuisine centrale ;
 - La construction d'un planétarium ;
 - La construction d'une salle de diffusion ;
 - La fin des aménagements et végétalisation de 7 places publiques ;
 - Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école ;
 - Des travaux complémentaires à ceux réalisés par Bordeaux Métropole sur trois groupes scolaires ;
 - La création d'un nouvel espace pour la pratique de la gymnastique.
- La mise en œuvre de travaux dans le cadre d'enveloppes annuelles :
 - Travaux de sobriété énergétique ;
 - Entretien du patrimoine ;
 - Végétalisation de la Ville ;
 - Aires de jeux pour enfants ;
 - Budget participatif ;
 - Acquisition de matériel pour le bon fonctionnement des services.

Ce programme d'investissement est chaque année (et même plusieurs fois par an) mis en perspective des lois de finances successives et des capacités financières de la Ville. Il est certes ambitieux mais élaboré de telle sorte que le niveau d'endettement reste soutenable. Au cours des derniers mois, certains projets ont vu leur programme/calendrier être repensés pour en optimiser le coût et l'étaler sur plusieurs exercices.

Le recours à l'emprunt sera forcément nécessaire et l'encours de dette en augmentation, mais la Ville devrait être en mesure de continuer à afficher des ratios en deçà des seuils d'alerte. **La capacité de désendettement restera en effet inférieure à 10 ans.**



Cette stratégie financière permettra de préserver les grands équilibres financiers, à savoir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans et une épargne nette positive.

(en milliers d'euros)	2025	2026	2027	2028	2029	Var. annuelle moyenne 2029/2025
Dépenses de gestion	54 989	56 256	57 421	58 505	59 638	2,0%
dont charges à caractère général	9 120	9 375	9 533	9 693	10 006	2,3%
dont charges de personnel	30 887	31 831	32 793	33 664	34 431	2,8%
dont autres charges de gestion courante	7 711	7 742	7 744	7 753	7 762	0,2%
dont attribution de compensation BM et FPIC	7 222	7 263	7 307	7 350	7 393	0,6%
Recettes de fonctionnement	62 224	63 053	64 496	66 267	68 092	2,3%
dont impôts et taxes	46 097	47 140	48 362	49 900	51 479	2,8%
dont dotations et participations	9 437	9 491	9 534	9 584	9 642	0,5%
dont produit des services	5 682	5 852	6 028	6 209	6 395	3,0%
Epargne de gestion	7 235	6 796	7 075	7 762	8 454	4,0%
Intérêts de la dette	709	841	1 187	1 597	1 805	26,3%
Epargne brute	6 526	5 956	5 888	6 165	6 650	0,5%
Remboursement du capital des emprunts	2 401	2 462	2 991	3 306	3 435	9,4%
Epargne nette	4 125	3 494	2 898	2 859	3 215	-6,0%
Dépenses réelles d'investissement	14 555	31 388	23 459	19 674	16 189	2,7%
dont dépenses d'équipement	14 555	31 383	23 454	19 669	16 184	2,7%
dont autres	0	5	5	5	5	so
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	4 210	8 569	4 646	7 173	8 275	18,4%
dont FCTVA	2 376	1 297	1 996	4 523	3 525	10,4%
dont autres ressources d'investissement	1 834	7 272	2 650	2 650	4 750	26,9%
Fonds de roulement au 01/01	4 028	5 808	2 000	2 000	2 000	-16,1%
Consommation du fond de roulement	-1 780	3 808	0	0	0	so
Fonds de roulement au 31/12	5 808	2 000	2 000	2 000	2 000	-23,4%
Emprunts contractés / Besoin d'emprunt	8 000	15 518	15 915	9 641	4 699	-12,5%
Encours de dette au 01/01	20 274	25 873	38 929	51 853	58 189	30,2%
Variation de l'encours de dette	5 599	13 056	12 925	6 336	1 264	-31,1%
Encours de dette au 31/12	25 873	38 929	51 853	58 189	59 453	23,1%
Capacité de désendettement	4,0 ans	6,5 ans	8,8 ans	9,4 ans	8,9 ans	22,5%

4. LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

QUE RETENIR DES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2026 ?

Comme chaque année, la Ville de Talence réaffirme ses engagements, en maintenant inchangés ses taux d'imposition, pour la onzième année consécutive, et en poursuivant la mise en œuvre de son ambitieux programme d'investissement.

Au budget primitif 2026, la progression des recettes de fonctionnement devrait à nouveau ralentir, tout en demeurant légèrement supérieure à celle des dépenses. Ces évolutions traduisent la volonté de la Ville de continuer à maîtriser les équilibres de sa section de fonctionnement. Dans ce cadre, et **tout en garantissant des services publics de qualité, régulièrement renforcés, ainsi qu'en préservant le pouvoir d'achat des ménages, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement progressera de 5,0 % en 2026.**

Ces éléments permettent à la Ville de poursuivre son programme d'investissement sans recourir de manière excessive à l'emprunt. L'exercice 2026 sera notamment marqué par **la livraison du Grand Peixotto Margaut, ainsi que par le lancement des travaux de trois opérations structurantes : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.**

4.1 Section de fonctionnement : une gestion rigoureuse, se traduisant par une consolidation de l'autofinancement

4.1.1 Des dépenses de fonctionnement dont la croissance devrait encore ralentir en 2026

En raison notamment d'une forte inflation, mais aussi de la réouverture du stade nautique, aux budgets primitifs 2023 et 2024, les dépenses réelles de fonctionnement progressaient de manière importante, respectivement de 10,3 % et 4,6 %. En 2025, entre la décélération de l'inflation, la maîtrise de nos consommations énergétiques et la gestion rigoureuse demandée aux services, la progression des dépenses réelles de fonctionnement ralentissait nettement (+1,6 % entre les BP 2024 et 2025).

Au projet de budget primitif 2026, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement ralentit de nouveau (+1,1 %), résultat de :

- **La nouvelle baisse des charges à caractère général (-0,8 %), sous l'effet de la réduction des consommations énergétiques ;**
- **L'augmentation beaucoup plus mesurée que les années précédentes des charges de personnel (+0,9 %) ;**
- La quasi-stabilité des autres dépenses de la section de fonctionnement.

24

Jusqu'en 2021, la Ville a réussi à contenir l'évolution de sa masse salariale (+1,2 % en moyenne par an). Il est important de souligner que, malgré cette faible hausse, la Ville a pris des décisions stratégiques en termes d'organisation et de service rendu à la population ayant un impact sur la masse salariale, telles que :

- La reprise en régie de certaines activités (comme les centres de loisirs),
- La création de nouveaux services de proximité, tels qu'Allo Talence et la médiation.

Cette maîtrise s'explique donc essentiellement par une stabilité réglementaire nationale limitant les impacts budgétaires et la période COVID mettant entre parenthèses évolutions et actions.

Entre 2022 à 2025, l'augmentation des charges de personnel est plus significative et s'explique à la fois :

- Par la reprise d'une activité normale et le déploiement des actions du mandat ;
- Par des mesures nationales (hausse du point d'indice, des cotisations...) ;
- Par des dispositifs propres à la collectivité en faveur du pouvoir d'achat des agents.

L'année 2022 (+7,9 %) a été marquée par l'instauration du nouveau régime indemnitaire plus favorable, par la hausse de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et par la revalorisation du SMIC et des grilles de catégorie C.

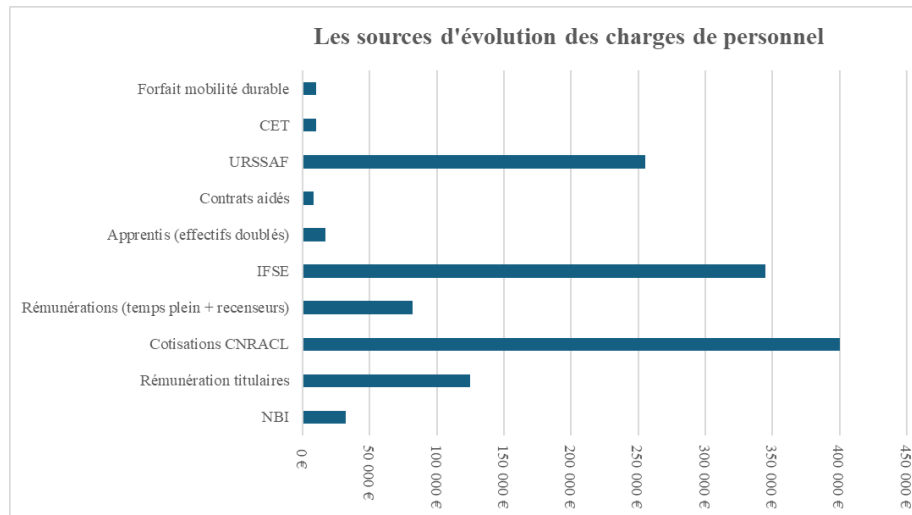
Sur l'année 2023 (+5,3 %), ont dû être absorbées par la collectivité une nouvelle revalorisation du SMIC et des grilles salariales des catégories B et C, ainsi que la hausse de 1,5 % du point d'indice à partir du 1^{er} juillet. La collectivité a aussi renforcé certains de ses effectifs dans des secteurs jugés comme prioritaires (sécurité, encadrement des enfants...) ou au sein d'équipements rénovés (notamment le stade nautique Henri Deschamps).

Dans la continuité de ces deux années, bien que les effectifs soient restés globalement stables, les charges du personnel ont augmenté de 6,1 % en 2024 (soit +1,7 M€), pour atteindre 29,8 M€. Cette augmentation est liée aux revalorisations salariales nationales, ainsi qu'à l'action de la collectivité en faveur du pouvoir d'achat de ses agents :

- Mise en œuvre des mesures salariales sur une année complète, comprenant la revalorisation du point d'indice (0,35 M€), la refonte des grilles indiciaires (0,1 M€) et l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents (0,35 M€) ;
- Versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (0,17 M€) ainsi que l'attribution de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à tous les contractuels de droit public à compter du mois de décembre (0,03 M€) ;
- Financement des heures supplémentaires liées aux élections législatives imprévues (0,08 M€).

En 2025, même si la croissance des charges de personnel tend à ralentir, elle reste tout de même relativement importante (+3,8 %). Au compte financier unique 2025, elles s'élèveront à 30,9 M€ (+1,1 M€).

L'essentiel de cette augmentation est lié à la hausse des cotisations URSSAF (+0,25 M€) et CNRACL (+0,4 M€).



Par ailleurs, par l'intermédiaire de diverses modalités de rémunération, la Ville de Talence a mis en œuvre en 2025 différentes actions en faveur du pouvoir d'achat des agents :

- Dispositif Titres-restaurants (275 agents ayant adhéré au dispositif) : 0,03 M€ ;
- Participation à la Prévoyance (200 agents) : 0,05 M€ ;
- Application de l'IFSE à tous les contractuels de droit public (225 agents) : 0,34 M€

En 2025, tout en limitant l'impact budgétaire, la collectivité s'est attachée à contribuer au déploiement de la carrière et de la qualité de vie au travail des agents en :

- Renforçant le dialogue social pour partager et améliorer collectivement les conditions de travail (preuve en est les dispositifs instaurés en 2025) ;
- Accompagnant la montée en compétences et l'épanouissement professionnel au travers notamment :
 - o De la mobilité interne (11 en 2022, 16 en 2023, 17 en 2024, 26 en 2025) et des évolutions de carrière ;
 - o Du développement de l'information et la communication internes (nouvel intranet, compte numérique pour tous) ;
- Continuant à soutenir les mobilités douces avec notamment le versement du forfait de mobilité durable (149 agents concernés et 0,04 M€).

Enfin, les effectifs sont en légère augmentation, en lien notamment avec la décision prise d'ouvrir à l'année le bassin olympique du stade nautique Henri Deschamps. En 2024, son fonctionnement en année pleine avait généré une charge supplémentaire de l'ordre de 0,3 M€. En 2025, le surcoût est de l'ordre de 25 k€.

Tableau des effectifs :

EFFECTIFS AU 31/12	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TITULAIRES	509	505	510	501	505	509	510
CONTRACTUELS	237	256	224	261	291	289	294
TOTAL	746	761	734	762	796	798	804

Tableau des effectifs par catégories :

EFFECTIFS PAR CATEGORIES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A	56	55	62	64	59	67	74
B	130	128	130	134	148	149	150
C	560	578	542	564	589	582	580
TOTAL	746	761	734	762	796	798	804

Tableau des effectifs par catégories et filières :

FILIERES		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ADMINISTRATIVE	A	42	42	45	46	42	50	55
	B	18	18	23	24	30	27	32
	C	93	93	85	89	89	84	81
ANIMATION	A							
	B	13	13	14	14	13	12	14
	C	123	135	124	134	140	131	133
CULTURELLE	A	7	8	9	10	8	8	9
	B	61	58	62	65	65	65	58
	C	11	11	11	12	12	13	16
SECURITE	A							
	B	3	3	3	3	3	3	2
	C	12	11	10	12	12	14	18
SOCIALE	A	1	1	1	1			1
	B							
	C	22	19	17	17	16	16	16
SPORTIVE	A							
	B	18	17	10	10	17	19	24
	C	1	1	1	1	1	1	1
TECHNIQUE	A	6	4	7	7	9	9	9
	B	17	19	18	18	20	23	20
	C	298	308	294	299	319	323	315

Les effectifs comptabilisent les agents présents au sein de la collectivité au 31/12 de l'année soit : les fonctionnaires, les contractuels de droit public, les contractuels de droit privé, les vacataires et les agents en disponibilité ou en congé parental.

En 2024, l'augmentation des effectifs était moindre que les années précédentes. Cette tendance se confirme en 2025, traduction de la volonté de la collectivité de contenir sa masse salariale et de se concentrer sur la qualité de vie et les conditions de travail de ses agents.

Entre le compte administratif 2024 et le compte financier unique 2025 (budget principal), les charges de personnel seront ainsi passées de 29,76 M€ à 30,88 M€. Hors charges patronales, la rémunération des agents se décompose ainsi :

- Traitements indiciaires (selon les grilles de la fonction publique territoriale) : 16 838 446 €
- Régimes indemnitaires (conformément aux délibérations en vigueur) : 3 293 694 €
- Heures supplémentaires⁴: 310 277 €
- Nouvelles bonifications indiciaires (selon le tableau ci-dessous) : 231 513 €

NBI existantes	Motifs de la NBI	Nbre d'agents la percevant
NBI 10 points	Accueil public, dessinateur, missions réalisées en Quartier Politique de la ville	136
NBI 15 points	Encadrement d'une équipe, régisseur, missions réalisées en QPV...	58
NBI 20 points	Régisseur, missions réalisées en QPV...	9
NBI 25 points	Encadrement d'une équipe, missions nécessitant une technicité particulière	49
NBI 30 points	Direction d'une école de musique, chef de bibliothèque	2
NBI 35 points	DGA (strate de 40 000 – 150 000 habitants)	2
NBI 60 points	DGS (strate de 40 000 – 150 000 habitants)	1

La collectivité met également à disposition 15 logements de fonction aux agents ayant des fonctions d'astreintes et/ou de sécurité. Cet avantage en nature se valorise au total à 41 883 €.

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Au budget primitif 2026, dans un contexte financier moins inflationniste, la croissance des charges de personnel ralentit à nouveau (+0,9 %, soit +0,3 M€). Elles devraient s'élever à 32 M€ (contre 31,7 M€ au BP 2025).

L'évolution de la masse salariale de la collectivité sera de nouveau impactée par des mesures nationales, mais aussi par les choix de la municipalité visant à renforcer le pouvoir d'achat de ses agents et à mieux les protéger :

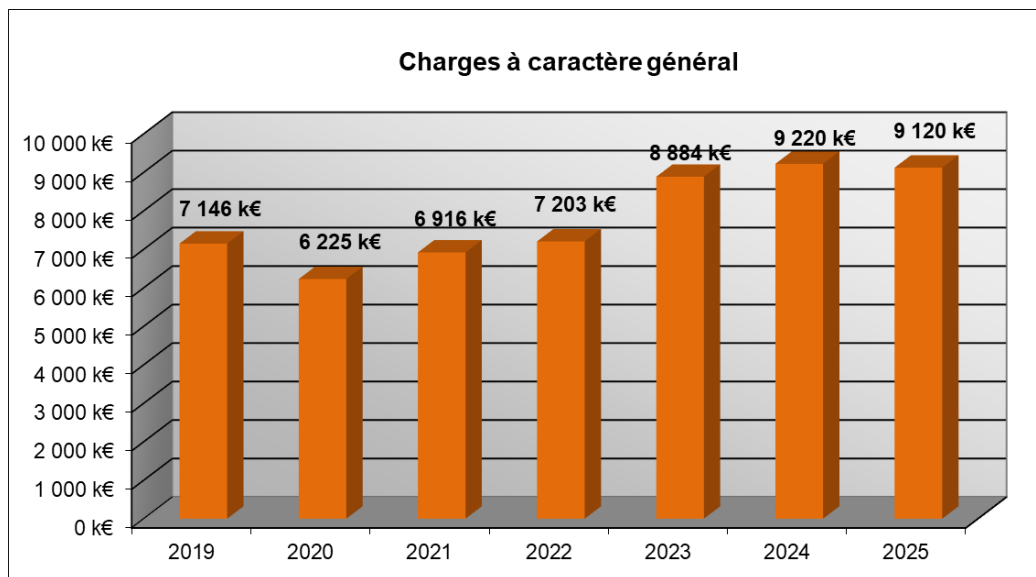
- Augmentation des charges patronales CNRACL, dont le taux va passer de 34,65 % à 37,65 %, représentant un surcoût estimé à 0,4 M€ ;
- Participation de l'employeur à la prévoyance, à hauteur de 0,08 M€ ;
- Participation pour les titres-restaurant, pour un montant de 0,12 M€ ;
- Revalorisation du SMIC de 1,18 % pour un coût estimé à 0,045 M€ ;
- Mise en place de la cotisation VMRR (Versement Mobilité Régional et Rural) de 0,15 % pour un coût estimé à 0,03 M€.

⁴ Depuis le 1er juillet 2018, la durée effective du temps de travail dans la commune est de 1 607 heures par an.

Par ailleurs, comme chaque année, les charges de personnel évolueront sous l'effet du glissement vieillesse-technicité (GVT) et de la progression des carrières individuelles. Au-delà des mesures de portée collective, les évolutions individuelles de parcours (telles que les avancements d'échelon, les promotions internes, les avancements consécutifs à la réussite à des concours ou examens professionnels) ont un impact sur la masse salariale. Elles constituent toutefois des leviers essentiels au déploiement d'une politique de ressources humaines dynamique et attractive.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Après une forte hausse en 2023 (+23,3 %), dont la moitié était imputable à l'augmentation significative de la facture énergétique, la croissance des charges à caractère général était en net recul sur l'exercice 2024 (+3,7 %). **En 2025, elles sont en diminution de 1,1 % et s'élèveront au compte financier unique à 9,1 M€ (contre 9,2 M€ au CA 2024).**



Cette question de **l'évolution des dépenses liées aux fluides et au chauffage occupe une place prépondérante** sur les dernières années dans la variation à la hausse ou à la baisse des charges à caractère général.

L'année 2020 avait été très particulière (crise sanitaire entraînant confinements et restrictions diverses). La Ville avait ainsi réalisé des économies, notamment sur cette facture énergétique et l'achat de denrées alimentaires.

En 2021, le niveau des charges à caractère général était revenu à un niveau comparable à ceux de 2018 et 2019, quoique légèrement en dessous, la Ville de Talence ayant fait entre temps des économies avec le passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public et la fermeture en septembre pour travaux du stade nautique.

En 2022, les charges à caractère général étaient en légère hausse, même si les dépenses liées à l'énergie (hors carburants) diminuaient de 10,2 %, avec la fermeture du stade nautique, mais surtout les économies réalisées (sur une année pleine) avec le passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public.

C'est donc uniquement sur l'exercice 2023 que la Ville de Talence aura subi une hausse significative de ses dépenses énergétiques (doublement des prix du gaz et de l'électricité et réouverture du stade nautique), de l'ordre de 1,3 M€, avec comme conséquence l'augmentation d'environ 25 % des charges à caractère général.

En 2024, sans toutefois retrouver leurs niveaux de 2022, les prix de l'électricité ont connu une baisse (-20 % du kWh pour les bâtiments et -40 % pour l'éclairage public), tandis que les prix du gaz sont demeurés globalement stables. À l'inverse, les volumes consommés ont progressé (+23 % pour l'électricité et +15 % pour le gaz), du fait du fonctionnement sur une année complète du nouveau stade nautique, ainsi que de l'ensemble des équipements de la plaine des sports. Ces deux sites représentant à eux seuls près de 40 % des consommations totales de la Ville, le choix a été fait d'implanter une nouvelle chaufferie biomasse adossée au stade nautique. Sur le reste des installations (groupes scolaires, bâtiments administratifs...), les consommations ont baissé en 2024 de 12 % pour le gaz (représentant une économie de 75 k€) et de 2 % pour l'électricité, résultat de divers travaux et réglages d'optimisation effectués.

Globalement, sur l'année 2024, tout en assurant l'ouverture sur une année pleine de deux équipements sportifs parmi les plus consommateurs, la Ville avait ainsi réussi à contenir le montant de sa facture énergétique, à un montant total de 2,7 M€.

Sur l'année 2025, les charges à caractère général passent de 9,2 M€ à 9,1 M€, soit une diminution de 1,1 % qui s'explique par :

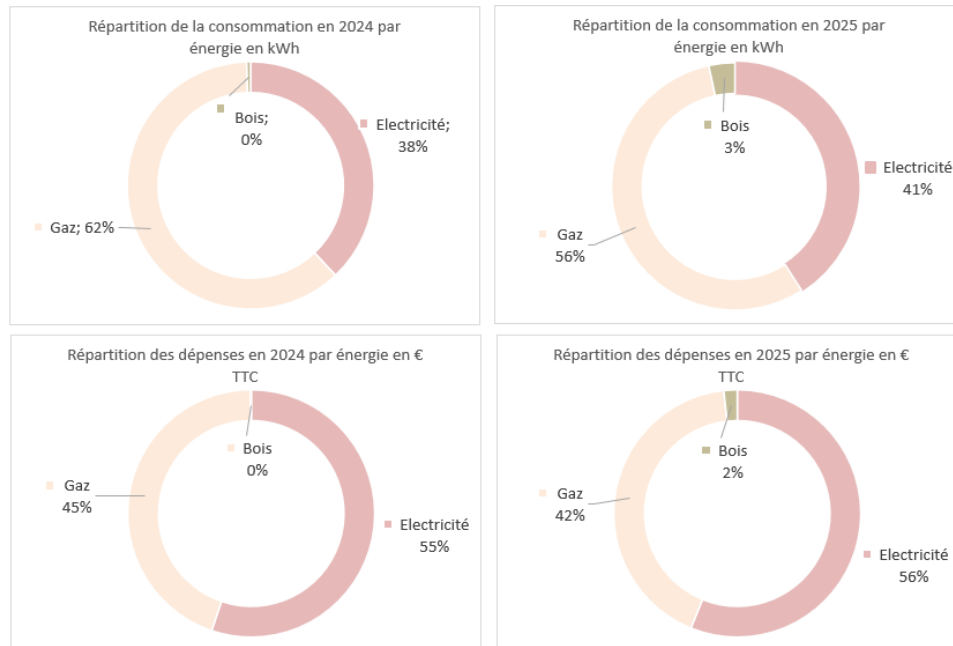
- La réduction de plus de 10 % de la facture énergétique (-12,9 %) ;
- La reprise au sein du budget principal des dépenses liées à la régie des transports (90 k€) ;
- L'augmentation des autres charges à caractère général (+2,3 %).

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evo. 19/25	Evo. 24/25
Fluides et chauffage	1 769	1 455	1 784	1 602	2 568	2 658	2 315	4,6%	-12,9%
Carburants	137	112	123	164	209	186	185	5,2%	-0,7%
Alimentation	921	651	863	935	1 093	1 022	1 080	2,7%	5,7%
Autres achats	755	798	957	889	1 020	1 099	1 121	6,8%	2,0%
Entretien, réparation et maintenance	1 686	1 854	1 585	1 591	1 942	2 081	2 091	3,7%	0,5%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	214	68	110	216	162	156	252	2,8%	60,9%
Achats de prestations de services	396	284	359	661	570	736	675	9,3%	-8,3%
Assurances	120	128	319	149	162	175	301	16,5%	71,5%
Affranchissement et télécommunications	231	131	113	124	100	108	108	-11,9%	-0,1%
Impôts et taxes	243	200	253	253	306	290	199	-3,3%	-31,5%
Formation et déplacement personnel	76	97	86	86	125	77	145	11,3%	87,5%
Insertions, catalogues et imprimés	202	170	175	236	216	269	275	5,3%	2,4%
Transport	127	81	73	127	127	165	161	4,0%	-2,6%
Réceptions	46	22	11	8	24	26	28	-8,1%	4,8%
Autres charges générales	223	176	106	163	259	171	186	-3,0%	8,8%
Total des charges à caractère général	7 146	6 225	6 916	7 203	8 884	9 220	9 120	4,1%	-1,1%
Total des charges à caractère général (hors fluides)	5 376	4 771	5 132	5 601	6 316	6 562	6 805	4,0%	3,7%
Total des charges à caractère général (hors fluides et régie des transports)	5 376	4 771	5 132	5 601	6 316	6 562	6 714	3,8%	2,3%

En 2025, on note une baisse du prix du kWh électrique de 15 % environ pour les bâtiments, mais une hausse de 45 % pour l'éclairage public (soit un surcoût de 30 k€ à consommation égale). Le kWh du gaz est en baisse quant à lui de 7 % par rapport à 2024.

Globalement, les consommations d'énergie sont en recul d'environ 2 %, avec des variations très disparates selon les sources d'énergie :

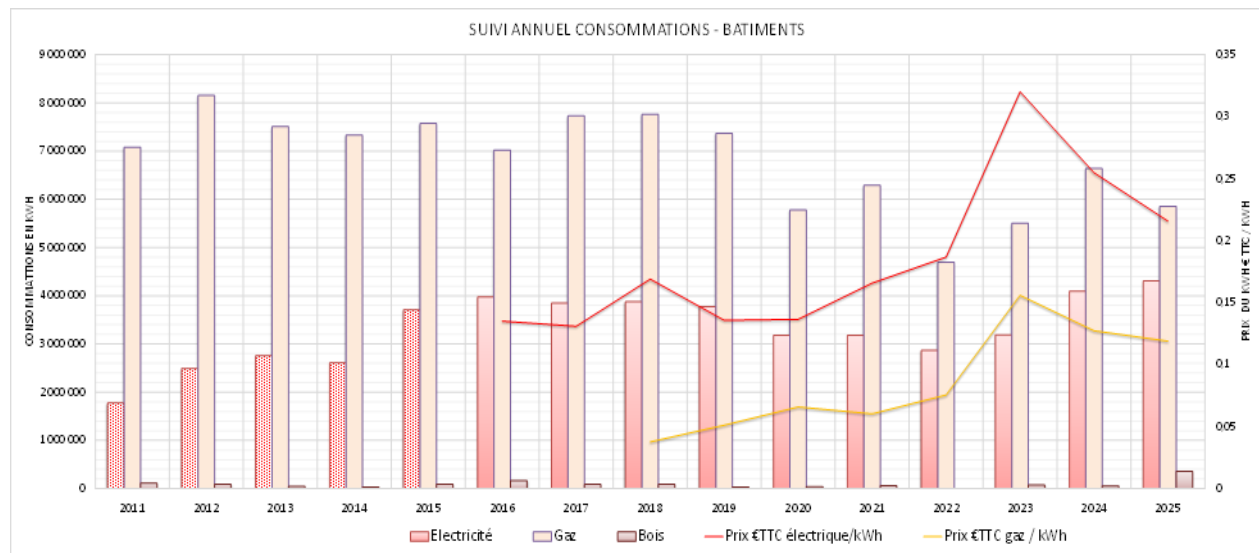
- Baisse de 6 % du gaz ;
- Hausse de 5 % de l'électricité ;
- Forte augmentation du bois.



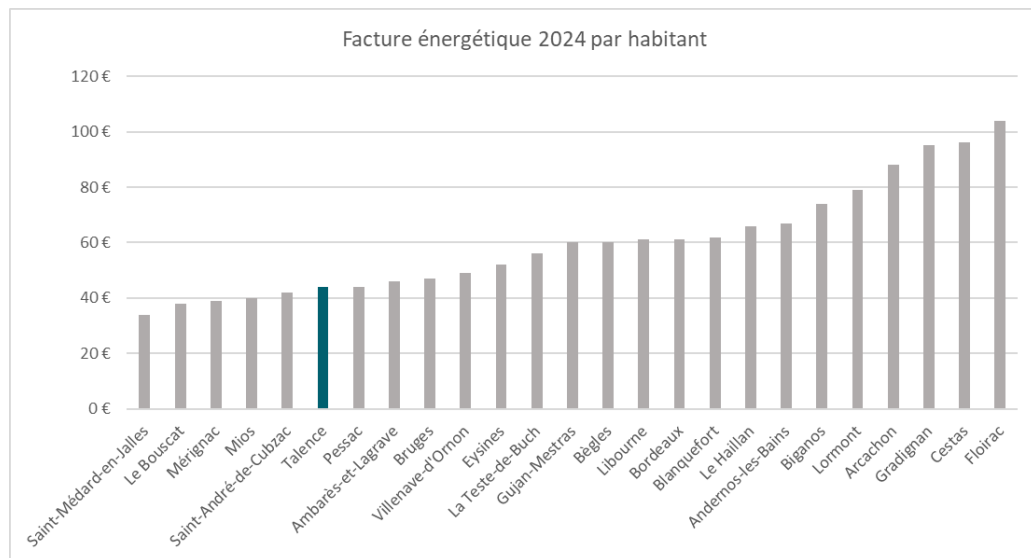
Sur les derniers mois, **la Ville a en effet opéré différents travaux sur ses installations, afin d'optimiser ses consommations** et ayant notamment pour conséquence des transferts de « charge » entre les différentes sources d'énergie :

- Divers travaux d'amélioration technique et de régulation sur les chaufferies ;
- Remplacement du gaz par l'électricité au centre technique municipal (générant une économie de 95 k€) ;
- Mise en place d'une solution hybride au sein du groupe scolaire Joliot Curie (économie estimée à 8 k€ sur la période novembre-décembre 2025) ;
- Mise en service, en novembre, de la chaufferie biomasse du stade nautique, permettant l'ouverture sur la période hivernale du bassin olympique, tout en limitant les coûts d'exploitation (+5 k€ toutes énergies confondues) ;
- Travaux d'amélioration technique au Dôme, générant une économie de 39 k€ des consommations d'électricité ;
- Réouverture de la partie élémentaire du groupe scolaire Ravel après les travaux de réhabilitation réalisés par Bordeaux Métropole (+10 k€ sur l'électricité).

Sous l'effet conjugué d'une évolution globalement favorable des prix, de la maîtrise des consommations et des choix opérés en matière de sources d'énergie, la facture de la Ville de Talence diminue de 12,9 % entre 2024 et 2025.



La Ville de Talence fait d'ailleurs partie des « bons élèves », puisque parmi les 25 communes les plus peuplées de Gironde, elle se classe 6^{ème} commune la moins dépensière (données 2024 par habitant).



Concernant les autres charges à caractère général (+2,3 % en 2025), ce sont essentiellement quatre postes de dépenses qui sont en hausse :

- L'achat de denrées alimentaires destinées à la restauration scolaire : +5,7 % ;
- Les achats divers : +2,0 % ;
- Les contrats d'assurance : +71,5 % ;
- La formation (et le remboursement des frais engagés par les agents) : +87,5 %.

Sur l'alimentation, le nombre de couverts étant resté sensiblement le même, c'est le coût moyen du repas qui augmente (de 2,51 € à 2,63 €), avec une part de produits Bio qui ne cesse de croître (35,01 % en 2025, contre 33,45 % en 2024 et 24,65 % en 2023). La cuisine centrale s'applique aussi à réduire la part de produits transformés, privilégiant les denrées plus qualitatives, et par conséquent plus onéreuses. La collectivité a par ailleurs poursuivi le travail entrepris au sujet des déchets et du gaspillage alimentaires.

Comme de nombreuses collectivités (qui parviennent à s'assurer), la Ville de Talence a constaté en 2025 une forte hausse du coût de ses contrats d'assurance, de l'ordre de 0,1 M€. Les primes versées au titre de l'assurance dommages aux biens ont en effet augmenté de plus de 150 %, à la demande de l'assureur, lequel demeure par ailleurs le seul à avoir formulé une proposition. A aussi été enregistré sur l'exercice 2025 le paiement du solde de la prime d'assurance dommages-ouvrage pour les travaux du stade nautique (28 k€).

S'agissant des versements aux organismes de formation et frais associés, ils sont en hausse importante en 2025, en raison :

- De nouveaux coûts liés à des contrats d'apprentissage (30 k€) ;
- Du développement du plan de formation des agents (police municipale, cadres, habilitations diverses...).

Enfin, la collectivité a souhaité poursuivre les efforts initiés sur les années précédentes :

- Aménagement et végétalisation des espaces publics
- Traitement des déchets et des biodéchets
- Création de nouvelles animations dans les quartiers (soirées équinoxes)
- Augmentation du nombre de places d'accueil dans les centres de loisirs

Au budget primitif 2026, suivant la même tendance qu'entre 2024 et 2025, seront inscrits 9,9 M€ au chapitre des charges à caractère général, un montant en légère diminution (-0,8 %).

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	10,0 M€	9,9 M€	-0,8%
Fluides et chauffage	2,1 M€	2,1 M€	-3,3%
Carburants	0,2 M€	0,2 M€	-0,5%
Alimentation	1,0 M€	1,0 M€	0,4%
Autres achats	1,2 M€	1,2 M€	-1,3%
Entretien, réparation et maintenance	2,7 M€	2,6 M€	-1,4%
Locations mobilières et immobilières, charges locatives	0,1 M€	0,1 M€	1,9%
Achats de prestations de services	0,8 M€	0,8 M€	6,9%
Assurances	0,3 M€	0,4 M€	72,1%
Affranchissement et télécommunications	0,1 M€	0,1 M€	1,2%
Impôts et taxes	0,1 M€	0,1 M€	-21,1%
Formation et déplacement personnel	0,1 M€	0,1 M€	46,9%
Insertions, catalogues et imprimés	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
Transport	0,2 M€	0,2 M€	0,6%
Réceptions	0,0 M€	0,0 M€	so
Conseils communaux	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
Autres charges générales	0,8 M€	0,5 M€	-29,0%

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les prix du gaz sont en baisse (de 3 à 12 % suivant les segments tarifaires), ainsi que ceux de l'électricité (de l'ordre de 10 % - sauf pour l'éclairage public +25 %). Entre ces évolutions tarifaires et l'optimisation des consommations (en lien notamment avec l'installation de la nouvelle chaufferie biomasse au stade nautique Henri Deschamps), il est anticipé une réduction de la facture liée au chauffage urbain (-0,2 M€) et d'électricité (-0,05 M€). A l'inverse, pour justement alimenter la chaufferie biomasse, l'achat de combustibles augmente de 0,1 M€.

Il est aussi inscrit des crédits (0,15 M€) pour le paiement des assurances dommages-ouvrage des trois grands projets dont les travaux vont prochainement démarrer : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.

Dans l'ensemble, les autres dépenses enregistrées au sein de ce chapitre seront globalement stables. Ce sera le cas par exemple des deux enveloppes dédiées au Conseil municipal des enfants (16 k€) et aux Conseils Participatifs de Quartier (120 k€).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Au budget primitif 2026, **les crédits qu'il est prévu d'inscrire à ce chapitre (8,0 M€) sont en légère progression (+0,9 %).**

Les subventions allouées au centre communal d'action sociale – CCAS (4,2 M€) ainsi qu'aux associations (2,5 M€) concentrent l'essentiel des crédits. **Ces structures jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des habitants et l'animation de la vie locale, en faisant des partenaires privilégiés de l'action municipale.**

C'est pourquoi la Ville de Talence souhaite renforcer à nouveau son soutien financier à ces acteurs, par un montant global de 6,7 M€.

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7,9 M€	8,0 M€	0,9%
Subventions aux associations	2,5 M€	2,5 M€	0,0%
Subvention au CCAS	4,1 M€	4,2 M€	2,0%
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	0,5 M€	0,5 M€	-3,8%
Contribution aux écoles privées	0,5 M€	0,5 M€	3,4%
Participations au PLIE et à la Mission Locale	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
Autres charges de gestion courante	0,2 M€	0,2 M€	-3,1%

La subvention accordée au centre communal d'action sociale (CCAS) augmentera de 2,0 % entre 2025 et 2026 afin de permettre la reprise en gestion directe du centre social, jusque-là assurée par la Fondation Bagatelle.

Les subventions accordées aux associations seront maintenues à un niveau élevé, à hauteur de 2,5 M€. La Ville fait ainsi le choix de continuer à accompagner les structures associatives au plus près de leurs besoins, en tenant compte, au cas par cas, des difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Les autres dépenses relevant de ce chapitre restent moins importantes et devraient globalement rester stables. Il convient néanmoins de mentionner la progression de la contribution aux écoles privées (dépense obligatoire), résultant de l'évolution du nombre d'élèves talençais.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Ce chapitre de dépenses retrace une partie des relations financières entre la Ville et Bordeaux Métropole. Les crédits inscrits au budget primitif 2026 seront en légère progression (+0,5 %), pour atteindre 7,3 M€.

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 014 - Atténuations de produits	7,3 M€	7,3 M€	0,5%
Attribution de compensation Bordeaux Métropole	6,9 M€	6,9 M€	0,6%
FPIC	0,4 M€	0,4 M€	0,0%

Le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) de Bordeaux Métropole a été approuvé en fin d'année dernière et prévoit une revalorisation de 0,6 % de l'attribution de compensation de fonctionnement versée par la Ville de Talence. Comme chaque année, cette évolution résulte de l'actualisation des niveaux de service liés à la mutualisation du service informatique, en lien notamment avec l'augmentation du parc de matériel et le développement des logiciels métiers.

La participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) restera a priori stable (350 k€).

Chapitre 66 – Charges financières

En lien avec les derniers emprunts souscrits, les frais financiers seront en hausse en 2026, de 0,7 M€ à 0,9 M€.

4.1.2 Des recettes de fonctionnement dont l'évolution ralentit également

Les recettes de fonctionnement de la Ville de Talence sont très majoritairement composées (près de 70 %) du produit de la fiscalité directe. Son évolution étant étroitement liée au coefficient de revalorisation des valeurs locatives (et donc à l'inflation), **la dynamique des recettes de fonctionnement avait logiquement ralenti au fil des trois dernières années. Il en sera de même entre 2025 et 2026** (+1,3 %, contre +1,7 % en 2025, +4,4 % en 2024 et +6,4 % en 2023).

Elles s’élèveront à 61,5 M€ au budget primitif 2026 (contre 60,7 M€ au BP 2025).

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Recettes de fonctionnement	60,7 M€	61,5 M€	1,3%
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,0 M€	0,1 M€	333,3%
Chapitre 70 - Produits des services	4,8 M€	4,9 M€	1,6%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	45,9 M€	46,4 M€	1,1%
Chapitre 74 - Dotations et participations	9,0 M€	9,0 M€	0,6%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0,2 M€	0,2 M€	41,6%
Chapitre 76 - Produits financiers	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 77 - Produits spécifiques	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0,0 M€	0,0 M€	so
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	0,8 M€	0,8 M€	-3,3%
soit recettes réelles de fonctionnement	59,9 M€	60,7 M€	1,3%
soit excédent de fonctionnement reporté	0,0 M€	0,0 M€	so
soit recettes d'ordre de fonctionnement	0,8 M€	0,8 M€	-3,3%

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Comme indiqué précédemment, **la croissance du produit des impôts et taxes était en forte réduction en 2025 (+0,8 %, contre +4,0 % en 2024). Pour 2026, le rythme d’évolution reste à peu près similaire (+1,1 %), bien qu’en légère progression, portée par l’hypothèse d’une reprise durable de la croissance du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).**

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 73 - Impôts et taxes	45,9 M€	46,4 M€	1,1%
Taxes foncières et d'habitation	41,3 M€	41,6 M€	0,7%
Dotation de solidarité métropolitaine	2,1 M€	2,1 M€	0,0%
DMTO (droits de mutation à titre onéreux)	1,8 M€	2,0 M€	11,1%
Taxe sur l'électricité	0,7 M€	0,7 M€	0,0%
Droits de place	0,0 M€	0,0 M€	0,0%
Taxe Locale sur la publicité extérieure	0,1 M€	0,1 M€	0,0%

Les recettes issues des taxes foncières et de la taxe d’habitation constituent la principale ressource de la section de fonctionnement, représentant plus des deux tiers des recettes réelles. **Leur produit est évalué à 41,6 M€ au budget primitif 2026**, contre 41,3 M€ au budget primitif 2025, soit une hausse de 0,7 % (par rapport aux prévisions de l’an passé).

Fidèle à ses engagements, la Ville poursuivra en 2026 sa politique de stabilité fiscale. Pour la onzième année consécutive, aucun relèvement des taux d’imposition n’est envisagé. La progression attendue du produit fiscal repose donc exclusivement sur l’évolution des bases d’imposition.

En raison de difficultés persistantes de recouvrement de certains impôts par les services fiscaux, le produit effectivement encaissé en 2025 s’est révélé inférieur aux prévisions, atteignant 40,8 M€, au lieu de 41,3 M€. **Pour 2026, l’hypothèse retenue repose sur le**

niveau du produit constaté en 2025, auquel s’ajoute une progression estimée à 2,0 %, correspondant à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (0,8 %) et à une évolution physique des bases (1,2 %) liée aux constructions, agrandissements et rénovations.

Après les recettes fiscales directes, **les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent une autre source importante de recettes pour la Ville**. En 2025, compte tenu du contexte toujours contraint du marché immobilier, les prévisions avaient été volontairement prudentes, avec une inscription de 1,8 M€. L’exécution budgétaire s’est toutefois révélée plus favorable, les recettes effectivement perçues s’établissant à 2,3 M€. **Pour l’élaboration du budget primitif 2026, la Ville retient à nouveau une hypothèse prudente, avec une estimation de recettes fixée à 2,0 M€.**

D’après les éléments communiqués par Bordeaux Métropole, **le montant de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) pour 2026 serait évalué à 2,2 M€**. Toutefois, compte tenu des modalités de calcul de cette dotation et des incertitudes liées à l’évolution des ressources intercommunales, il est proposé, par mesure de prudence, d’inscrire au budget primitif 2026 un montant identique à celui des exercices précédents, soit 2,1 M€. Pour mémoire, conformément au pacte financier et fiscal métropolitain, la DSM 2026 est indexée sur l’évolution, entre 2025 et 2026, des ressources fiscales élargies et des dotations de l’État perçues par Bordeaux Métropole, après déduction de la part métropolitaine de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Enfin, afin de rester prudent dans nos prévisions, il est fait le choix de ne pas anticiper de hausse des autres produits fiscaux. Ceux-ci seront donc reconduits à un niveau identique entre les budgets primitifs 2025 et 2026.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Le projet de loi de finances pour 2026 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,4 milliards d’€, soit au même niveau que l’an passé. Pour l’ensemble des recettes affectées au chapitre 74, **il sera donc proposé d’inscrire au budget primitif 2026 un montant comparable à celui de 2025, à savoir 9,0 M€ (+0,6 %).**

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 74 - Dotations et participations	9,0 M€	9,0 M€	0,6%
Part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement	4,6 M€	4,5 M€	-2,2%
Dotation de solidarité urbaine	2,9 M€	3,0 M€	3,4%
Dotation nationale de péréquation	0,2 M€	0,2 M€	-10,4%
Participations de la CAF	0,8 M€	0,8 M€	10,7%
Compensations fiscales	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
Autres dotations et participations	0,3 M€	0,3 M€	0,8%

Entre l'écrêtement de la part forfaitaire, l'évolution démographique et la croissance de la dotation de solidarité urbaine, **la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat devrait très légèrement diminuer (-25 k€)**. Au total, au budget primitif 2026, la dotation globale de fonctionnement sera de 7,7 M€, se décomposant ainsi :

- Part forfaitaire : 4,5 M€ ;
- Dotation de solidarité urbaine : 3,0 M€ ;
- Dotation nationale de péréquation : 0,2 M€.

Il sera également proposé de réajuster les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aux montants réellement perçus en 2025, à hauteur de 0,8 M€.

Enfin, tout comme les compensations fiscales, les autres participations resteront à des niveaux similaires à ceux de 2025. Il s'agit essentiellement des ressources suivantes :

- Remboursement d'une partie (pour les écoles maternelles) de la contribution versée aux écoles privées : 154 k€ ;
- Expérimentation territoires 0 non-recours : 73 k€ ;
- Contrats adultes relais : 50 k€ ;
- Dotation pour les titres sécurisés : 35 k€.

Chapitre 70 – Produit des services

S'agissant de ce chapitre de recettes, aucune évolution significative n'est anticipée entre 2025 et 2026. Sur la base des produits effectivement encaissés en 2025 et en retenant l'hypothèse du maintien d'un niveau élevé de fréquentation des services périscolaires et extrascolaires, la Ville de Talence peut toutefois prévoir une légère progression des produits des services en 2026, estimée à +1,6 %.

Il sera ainsi proposé d'inscrire 4,9 M€ au BP 2026 :

	BP 2025	PROJET BP 2026	Evo. BP 2025/2026
Chapitre 70 - Produits des services	4,8 M€	4,9 M€	1,6%
Redevances d'occupation du domaine public	0,3 M€	0,4 M€	4,5%
Redevances services culturels	0,2 M€	0,3 M€	1,2%
Redevances services sportifs	0,8 M€	0,8 M€	-0,7%
Redevances services périscolaires	1,9 M€	2,0 M€	6,1%
Reversement Métropole compétence propreté	0,9 M€	0,9 M€	0,0%
Remboursement de mise à disposition de personnels	0,1 M€	0,1 M€	-33,3%
Redevance de stationnement	0,2 M€	0,2 M€	0,0%
Remboursement CCAS suite mutualisation informatique	0,1 M€	0,1 M€	10,2%
Autres produits	0,3 M€	0,2 M€	-6,2%

4.2 Section d'investissement : des dépenses de nouveau en hausse, en lien avec la poursuite du programme d'investissement

Entre les budgets primitifs 2024 et 2025, les dépenses inscrites en investissement étaient en hausse, de 20,8 M€ à 27,7 M€.

Au budget primitif 2026, elles le sont de nouveau. Hors restes à réaliser (qui seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire au moment de l'adoption du compte financier unique 2025), **les dépenses d'investissement s'élèveront à 31,2 M€** (contre 20,8 M€ au BP 2024) :

	BP 2025	PROJET BP 2026
Dépenses d'investissement	27,7 M€	31,2 M€
dont acquisitions foncières	0,0 M€	0,0 M€
dont dépenses d'équipement	23,5 M€	26,9 M€
dont reversements Bordeaux Métropole (AC + remboursement RNS)	0,8 M€	0,8 M€
dont remboursement d'emprunt	2,4 M€	2,5 M€
dont remboursement d'emprunt sur ligne de trésorerie	0,0 M€	0,0 M€
dont autres dépenses réelles d'investissement	0,0 M€	0,0 M€
dont neutralisation ACI (opération d'ordre)	0,8 M€	0,8 M€
dont autres opérations d'ordre	0,2 M€	0,2 M€

Les seules dépenses d'équipement s'établiront à 26,9 M€. Ces crédits serviront notamment à poursuivre ou engager les grands projets suivants :

- La réhabilitation du château des Arts : 8,5 M€ ;
- La réhabilitation et extension du groupe scolaire Albert Camus : 3,5 M€ ;
- La construction d'une nouvelle cuisine centrale : 3,5 M€ ;
- Le Grand Peixotto Margaut (bâtiments et jardins) : 2,0 M€ ;
- L'extension de l'îlot des enfants : 1,2 M€ ;
- La construction d'un planétarium : 1,0 M€ ;
- La création d'un nouvel espace pour la pratique de la gymnastique : 1,0 M€ ;
- L'ouverture d'un nouveau pôle d'animation à Crespy : 0,6 M€ ;
- Le réaménagement et la végétalisation des cours d'école : 0,5 M€ ;
- La fin de l'aménagement et de la végétalisation de 7 places publiques : 0,2 M€ ;
- La construction d'une salle de diffusion : 0,2 M€.

En 2026, en plus de l'opération d'aménagement et de végétalisation des 7 places publiques, d'importantes interventions seront réalisées sur les espaces publics (aires de jeux pour enfants, espaces verts et voiries) pour un montant total de 1,5 M€.

Des crédits de plus de 1,5 M€ seront aussi prévus pour les interventions sur le patrimoine municipal existant (travaux de sobriété énergétique, travaux de mise en accessibilité et de mise en conformité, entretien durable...).

L'enveloppe relative à l'acquisition de matériel pour le bon fonctionnement des services restera à peu près stable, aux alentours de 0,7 M€.

Enfin, il sera également nécessaire d'inscrire au budget primitif 2026 un montant de 0,8 M€ au titre des versements à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique.

Concernant le remboursement des emprunts, en lien avec les prêts contractés en 2025, les montants sont en légère progression et passeront de 2,4 M€ à 2,5 M€.

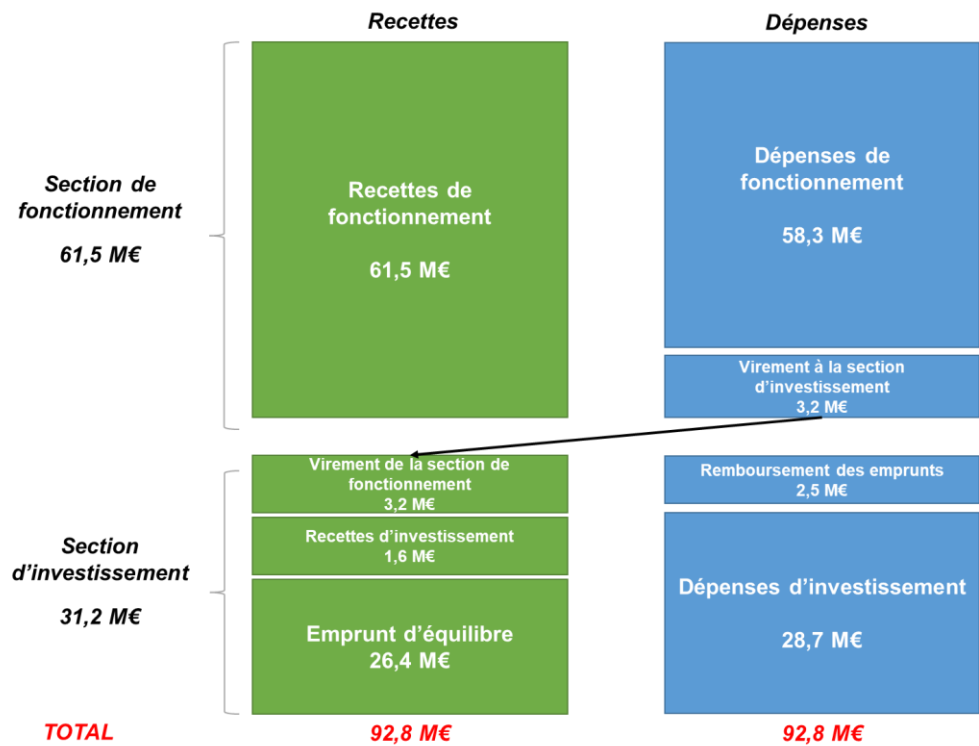
Pour assurer le financement de l'ensemble de ces dépenses d'investissement, **la Ville de Talence disposera au budget primitif 2026 des ressources propres suivantes :**

- L'épargne dégagée de la section de fonctionnement : 3,2 M€ (dotation aux amortissements de 1,9 M€ + virement de la section de fonctionnement de 1,3 M€) ;
- Le FCTVA : 1,3 M€ ;
- La taxe d'aménagement : 0,1 M€.

D'un montant total de 4,8 M€, ces ressources propres seront complétées d'un emprunt (26,4 M€) pour équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2025. Ce montant sera réajusté au moment du budget supplémentaire, avec la reprise des résultats et des restes à réaliser, et sera, comme chaque année, en tout ou parti contracté en fonction du taux de réalisation de nos investissements et de l'évolution réelle de nos dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

	BP 2025	PROJET BP 2026
Recettes d'investissement	27,7 M€	31,2 M€
dont subventions	0,7 M€	0,0 M€
dont FCTVA et taxe d'aménagement	2,8 M€	1,4 M€
dont produits des cessions d'immobilisation	0,8 M€	0,0 M€
dont autres recettes réelles d'investissement	0,0 M€	0,0 M€
dont virement de la section de fonctionnement	0,8 M€	1,3 M€
dont dotation aux amortissements	2,2 M€	1,9 M€
dont autres opérations d'ordre	0,2 M€	0,2 M€
dont emprunt d'équilibre	20,2 M€	26,4 M€
dont emprunt sur ligne de trésorerie	0,0 M€	0,0 M€

4.3 Synthèse du projet de budget primitif 2026



EN CONCLUSION :

Malgré le contexte économique, grâce à la rigueur et à la responsabilité de sa gestion des années précédentes, la Ville de Talence aborde l'exercice 2026 avec sérénité.

Sans fragiliser ses équilibres financiers et pour la onzième année consécutive **sans augmenter les taux d'imposition, la Ville est en mesure de maintenir un niveau élevé de services publics** et de poursuivre son soutien, en particulier envers les publics les plus vulnérables, l'enfance, la jeunesse et les personnes âgées.

Cette solide situation financière lui permet également de **poursuivre un programme d'investissement ambitieux, sans recourir de manière excessive à l'emprunt**. L'année 2026 sera ainsi marquée par la livraison du Grand Peixotto Margaut, ainsi que par le lancement de trois projets structurants : le château des Arts, le groupe scolaire Albert Camus et la nouvelle cuisine centrale.

Les budgets primitifs 2026 et des années suivantes traduiront financièrement les actions engagées et les projets portés par la Ville, **dans l'objectif de faire de Talence un territoire toujours plus solidaire et agréable à vivre**.

Telles peuvent être énoncées et résumées les principales orientations qui seront données au budget primitif 2026. »